

Les lieux de culte du protestantisme wallon : une source méconnue pour l'étude d'une identité religieuse complexe

Laurence Druetz

Si parmi les cultes représentés en Belgique, l'Église catholique et l'islam font l'objet d'une abondante couverture médiatique, il n'en est pas de même des protestants, qui, estimés à environ 3 % de la population belge, restent méconnus de la majorité de leurs concitoyens. Pourtant, les multiples commémorations de la Réforme, organisées en 2017 dans les milieux les plus divers, confirment le tournant majeur qu'elle a constitué dans la chrétienté occidentale, par ses conséquences dans de nombreux domaines – religieux et séculiers – de la société, et ont contribué à donner à la minorité protestante un coup de projecteur. En ce début de XXI^e siècle, on peut se demander ce qu'il reste de ce mouvement de rénovation spirituelle et ecclésiastique sur le territoire de l'actuelle Belgique, que les idées de Luther ont atteinte rapidement et où elles se sont enracinées¹.

En vertu d'une conception de l'État incompatible avec la pluralité des croyances, on assiste, sous le règne de Charles Quint, à la mise en place de la répression des idées réformées organisée à l'échelle des dix-sept provinces des Pays-Bas espagnols. Cette répression, graduellement plus sévère, a vu se généraliser la peine de mort pour les hérétiques et les contrevenants². Si la législation pénale a provoqué des vagues successives d'exil vers des contrées plus favorables³, des foyers de diffusion de la Réforme se sont multipliés à Anvers, à Gand, à Audenarde, dans le Hainaut, le Tournaisis ou encore le duché de Limbourg et des communautés protestantes clandestines ont été fondées, en particulier sous l'influence à distance de Calvin⁴. Les idées de Luther se sont également répandues rapidement dans la principauté épiscopale de Liège, qui a connu elle aussi un important mouvement d'émigration continue surtout à partir de 1565, avec pour conséquence la perte d'un savoir-faire, notamment dans le domaine de la métallurgie⁵.

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, à la faveur d'un affaiblissement du pouvoir politique, le soulèvement des Pays-Bas contre le régime espagnol s'accompagna de l'émancipation temporaire des protestants, qui n'a toutefois pas débouché comme en Allemagne ou en France sur l'institution d'une paix de religion reposant sur le biconfessionnalisme, mais au contraire sur la rupture des provinces septentrionales, majoritairement calvinistes, et méridionales, où le catholicisme fut restauré à titre exclusif.

¹ BRAEKMAN E. M., *Le protestantisme belge au 16^e siècle*, Carrières-sous-Poissy, 1997.

² GOOSENS A., *Les inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux (1520-1633)*, t. I : *La législation*, Bruxelles, 1997, p. 47-92 ; t. II : *Les victimes*, Bruxelles, 1998, p. 35-73 et 137-185.

³ DENIS Ph., *Les Églises d'étrangers en pays rhénans (1538-1564)*, Paris, 1984.

⁴ GILMONT J.-F., « Les amis de Calvin originaires des XVII Provinces de Charles Quint », dans COTTRET B. et MILLET O. (dir.), *Jean Calvin et la France. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français*, t. 155, Paris, 2009, p. 101-115 ; BRAEKMAN E. M., « *Sum enim Belgo ipse quoque*. Calvin et les ressortissants des Pays-Bas », dans MILLET O. (dir.), *Calvin et ses contemporains*, Genève, 1998, p. 83-96.

⁵ DENIS Ph., « Les réfugiés protestants du Pays de Liège au XVI^e siècle », dans DENIS Ph. (dir.), *Protestantismes aux frontières. La Réforme dans le duché de Limbourg et dans la principauté de Liège (XVI^e-XIX^e siècles)*, Aubel, 1985, p. 81-98 ; BRAEKMAN E. M., *Le protestantisme belge au 17^e siècle*, Carrières-sous-Poissy, 2001, p. 83-96.

Malgré la cessation en 1597 des exécutions capitales pour faits d'hérésie, c'est principalement à la faveur des échanges commerciaux avec des États voisins non catholiques⁶, de traités de paix internationaux fixant les droits confessionnels des ressortissants des États respectifs et d'une présence diplomatique et militaire, principalement hollandaise et anglaise – bénéficiant quant à elle d'une certaine liberté de culte –, que l'infime minorité protestante restée sur le sol des Pays-Bas méridionaux s'est maintenue, tout en continuant à subir d'importantes discriminations jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁷.

Dans les territoires d'Outre-Meuse – comprenant le comté de Dalhem et les seigneuries de Rolduc et de Fauquemont –, cédés aux Provinces-Unies en application du traité de Westphalie en 1648, trois communautés protestantes se sont développées à Olne, à Dalhem et à Blegny, non sans subir les contrecoups des guerres européennes, notamment l'invasion française des Provinces-Unies lors de Guerre de Hollande de 1672 à 1678⁸.

Dans la principauté de Liège, on assiste à une lente diminution du nombre de protestants, mais non à leur disparition complète, malgré une exception à Spa, dont la fréquentation pour la qualité de ses eaux minérales par de nombreux nobles protestants, notamment anglais – tolérés pour des raisons économiques – et même par le roi Charles II, a débouché sur la création d'une paroisse anglicane dès 1627, moyennant la condition que les lois religieuses de l'État liégeois fussent respectées⁹.

En dépit du concordat signé par Napoléon Bonaparte avec le Saint-Siège jetant les bases du financement public des cultes et étendu d'une part aux cultes protestant et israélite, d'autre part aux départements réunis à la France – dont les provinces belges –, il faut attendre le rattachement de ces dernières au royaume uni des Pays-Bas pour que le culte protestant y bénéficie d'une organisation complète.

Présente sans véritable discontinuité depuis le XVI^e siècle, la minorité religieuse protestante, qui constitue la plus ancienne sur le sol de l'actuelle Belgique après la population juive, est aussi composée d'une multitude de groupements ecclésiaux et de dénominations officielles – plus de trente, issus de traditions diverses – qui participent à sa grande complexité théologique et ecclésiologique, mais aussi sociologique, linguistique et culturelle, malgré un socle commun composé des principes de base de la Réforme. On peut y distinguer trois tendances principales : le protestantisme réformé, qui s'est développé dès le XVI^e siècle, avec pour confession de foi la *Confessio Belgica* imprimée en 1561, et qui est représenté principalement par les églises implantées sous l'Ancien Régime et toujours présentes sur le sol belge en 1830 ; le protestantisme libéral, plus intellectuel, apparu en Belgique vers 1865, qui se caractérise par l'atténuation des principes doctrinaux traditionnels, une certaine réticence vis-à-vis des confessions de foi dogmatiques et une interprétation plus symbolique de la Bible ; le protestantisme évangélique, lui-même très diversifié, caractérisé par un attachement particulier à la Bible considérée comme directement inspirée de Dieu et dépourvue d'erreurs, l'insistance sur le sacrifice du Christ sur la croix, la démarche de conversion personnelle, le caractère professant de ses communautés et son zèle missionnaire.

⁶ CLOET M., « L'Église et son influence », dans JANSSENS P. (dir.), *La Belgique espagnole et la principauté de Liège. 1585-1715*, t. II, Bruxelles, 2006, p. 49-53.

⁷ BRAEKMAN E. M., *Le protestantisme belge au 17^e siècle...*, p. 158-159 ; DE SCHRYVER R., « Les prétentions autrichiennes à l'héritage des Habsbourg d'Espagne. Les Pays-Bas du Sud pendant la Guerre de Succession d'Espagne. 1700-1716 », dans *La Belgique autrichienne. 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, 1987, p. 27-30.

⁸ BRAEKMAN E. M., « Les Églises protestantes du Limbourg au XVII^e siècle d'après les actes des synodes wallons », dans DENIS Ph. (dir.), *op. cit.*, p. 225-227 ; COLLINET R., *Histoire du Protestantisme en Belgique aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1959, p. 90, 134-135, 144.

⁹ BRAEKMAN E. M., *Le protestantisme belge au 17^e siècle...*, p. 69-82.

L'identité protestante est d'autant plus difficile à cerner que cette minorité, habituée à la discrétion, n'a pas développé de tradition, de culture ou d'élite – à l'exception de quelques personnalités au rayonnement international comme le ministre Jean Rey et malgré la présence et l'activité de protestants dans de nombreux domaines – qui aurait marqué durablement la société belge et qu'elle est largement absente de la mémoire nationale, officielle ou non. À l'exception de quelques personnages emblématiques comme le théologien Guy de Brès, la figure politique, militaire et littéraire de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde ou encore de Guillaume le Taciturne, le protestantisme belge ne semble pas disposer non plus de figures de proue ni avoir connu de faits d'armes ou de résistance collective aux persécutions qui en feraient la fierté, à l'instar, par exemple, de la guerre des Camisards qui secoua les Cévennes au début du XVIII^e siècle. Par ailleurs, sa mémoire, entretenue principalement par la Société d'Histoire du Protestantisme belge fondée en 1904, est attachée au XVI^e siècle comme en témoignent les sujets majoritairement traités dans le bulletin de cette association¹⁰, et reste surtout celle des marginaux et des martyrs, dont il faut préciser que les tout premiers de la Réforme ont été exécutés en 1523 sur l'actuelle Grand-Place de Bruxelles¹¹.

On ne trouve pas davantage en Belgique de lieu fédérateur du protestantisme, sinon peut-être le hameau de Korsele dans la commune de Horebeke, avec le « Coin des Gueux » – *de Geuzenhoek* – composé de l'ancien et du nouveau temple, du cimetière protestant, de l'ancien presbytère et du musée Abraham Hans aménagé dans l'école¹². Toutefois, cette localité, où se déroule chaque 15 août la fête des Gueux – *de Geuzenfeest* –, rassemblement organisé depuis 1903, ne constitue pas un pôle de ralliement de la communauté protestante de Belgique dans son ensemble, mais plutôt du protestantisme flamand.

Par ailleurs, l'historiographie du protestantisme belge est très incomplète pour les XIX^e et XX^e siècles et, à quelques exceptions près, l'apanage d'historiens et d'érudits à l'engagement confessionnel assez perceptible. Mis à part des monographies consacrées à des individus, à des paroisses isolées, à des œuvres ou des mouvements plus larges et des contributions complémentaires souvent faiblement diffusées, dont l'existence est récapitulée dans une volumineuse bibliographie rétrospective jusqu'en 1996¹³, nous ne disposons que d'un début d'histoire générale après l'Ancien Régime qui s'arrête à la fin du règne de Léopold I^{er}¹⁴ et d'un dictionnaire biographique paru en 2014¹⁵, si bien que l'histoire du protestantisme belge reste un sujet en friche.

On peut ainsi conclure que les traces les plus concrètes, les plus visibles et les plus durables du protestantisme belge et de son enracinement résident dans ses bâtiments de culte – appelés communément « temples » –, un patrimoine largement ignoré, qui pourtant marque de son empreinte le paysage et l'environnement bâti, pas seulement au plan urbanistique.

¹⁰ WEIS M., « À la recherche d'une mémoire réformée en Belgique. Le rôle de la Société d'Histoire du Protestantisme belge au début du XX^e siècle », dans BENEDICT Ph., DAUSSY H. et LECHOT P.-O., *L'identité huguenote. Faire mémoire et écrire l'histoire (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, 2014, p. 447-462.

¹¹ WEIS M. et HOUSSIAU J., « Quelle mémoire protestante pour la Belgique ? La commémoration en 1923 de l'exécution de deux religieux augustins sur la Grand-Place de Bruxelles (1523) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 89, Bruxelles, 2011, fasc. 2, p. 947-959.

¹² DE JONGE J. A., *De Geuzenhoek te Horebeke. Van geslacht tot geslacht*, Horebeke, 2000; BLOMMAERT W. V., *De Geuzenhoek te Horebeke. De oude kerk (1795-1995)*, Horebeke, 1995.

¹³ BOUDIN H. R., *Bibliografie van het Belgisch Protestantisme. Bibliografie du Protestantisme belge. 1781-1996*, Bruxelles, 1996.

¹⁴ BRAEKMAN, E. M., *Histoire du protestantisme en Belgique au XIX^e siècle. Première partie : 1795-1865*, Flavion-Florennes, 1988.

¹⁵ BOUDIN H. R. (dir.), *Dictionnaire historique du protestantisme et de l'anglicanisme en Belgique du 16^e siècle à nos jours*, Bruxelles, 2014. Tout en étendant son champ à l'anglicanisme, ce dictionnaire, paru dans le contexte du 175^e anniversaire du synode de l'Union des Églises protestantes évangéliques de Belgique (devenue l'Église protestante unie de Belgique), se limite malheureusement au protestantisme historique, aux courants et aux figures qui en sont issus.

La présente étude, qui prolonge ce qui s'est fait pour la France, la Suisse, l'Allemagne ou encore les Pays-Bas, repose sur des enquêtes de terrain auprès d'un échantillonnage d'environ 70 paroisses protestantes à travers toute la Wallonie, sur le témoignage oral de leurs responsables et sur la consultation des archives relatives à leurs bâtiments de culte¹⁶ : principalement les archives paroissiales, celles des organes supra-locaux du culte protestant, du service des cultes du Ministère de la Justice et des dossiers de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles¹⁷.

Une localité pouvant accueillir plusieurs communautés protestantes et plusieurs temples, nous précisons, lors de leur première mention et si cela s'avère nécessaire, le réseau ecclésial auquel ils se rattachent ; ces communautés ou temples sont cités à titre d'exemples et non de manière exhaustive.

Le terme « temple » et la conception de ce lieu

Le mot « temple », qui désigne un édifice sacré où réside une divinité, correspond à l'inverse de la conception qu'ont les protestants de leur édifice de culte. Si, au XVI^e siècle, les polémistes catholiques ont peut-être utilisé ce terme pour dénoncer le caractère prétendument « païen » du culte protestant et tourner en dérision la foi protestante en mettant en doute son caractère autochtone¹⁸, les réformés, grands lecteurs de l'Ancien Testament, ont repris ce terme à leur compte en référence au temple de Jérusalem¹⁹ et par fidélité au vocabulaire biblique, mais aussi afin d'éviter de matérialiser par un bâtiment la réalité spirituelle qu'est l'église (*ecclesia*) en tant qu'assemblée des croyants²⁰. L'usage du mot « temple » était aussi pour eux une manière d'affirmer l'antériorité de la référence fondatrice du culte protestant par rapport à la messe catholique, célébrée dans des « églises », terme dont l'usage en tant que lieu ne se trouve pas dans le Nouveau Testament²¹. Depuis plusieurs décennies, on constate pourtant une réticence croissante des protestants eux-mêmes à utiliser le mot « temple » pour désigner leurs lieux de culte, plaidant pour le retour au mot « église » et revendiquant leur caractère pleinement ecclésial, au même titre que les édifices catholiques²².

Néanmoins, pour plus de clarté, nous conserverons le terme « temple » pour désigner le lieu de culte, réservant le mot « église » pour la communauté locale ou la paroisse.

¹⁶ Ces visites, interviews et dépouillements d'archives ont été réalisés par Julien Maquet, conservateur du Trésor de la Cathédrale de Liège, et moi-même principalement entre mai 2016 et mars 2018 et ont débouché notamment sur la publication de l'ouvrage : DRUEZ L. et MAQUET J., *Le patrimoine protestant de Wallonie. La mémoire d'une minorité*, Namur, 2017.

¹⁷ Au sujet des différentes sources relatives aux temples protestants, voir DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 102-137.

¹⁸ BOUDIN H. R., article « Temple », dans BOUDIN H. R. (dir.), *op. cit.*, n. p.

¹⁹ REYMOND B., « Le paradoxe de l'architecture religieuse. Remarques en marge de Paul Tillich », dans *Revue de Théologie et de Philosophie*, n° 45/2, 1995, p. 149.

²⁰ Dans son Grand Catéchisme (2^e partie, 3^e article), Luther écrit que « la maison ne devrait être appelée église que parce que l'assemblée s'y réunit [...] et c'est d'après l'assemblée que nous donnons son nom à sa maison ». *La foi des églises luthériennes. Confessions et catéchismes*, textes publiés par BIRMELÉ A. et LIENHARD M., Paris, 1991, p. 376 ; PÉNEAU D., *Architecture, protestantisme et modernité. Du sacré et de l'ascèse en particulier*, Paris, 2008, p. 116.

²¹ REYMOND B., *L'architecture religieuse des protestants*, Genève, 1996, p. 44-49 ; article « Temple », dans GISEL P. (dir.), *Encyclopédie du Protestantisme*, Paris-Genève, 2006, p. 1395-1396 ; *La porte des cioux. Architecture des temples protestants*, Lausanne, 2015, p. 11-12.

²² P. R., « Temples protestants ou Églises protestantes ? », dans *Paix et Liberté*, 26 août 1951, n. p.

Au-delà des questions de terminologie, il convient de préciser quelle conception les protestants ont développée de leur lieu de culte. Dans un de ses sermons sur le Deutéronome²³, mais surtout dans son *Institution de la religion chrétienne* (1536), Calvin, pour qui il convient d'invoquer Dieu d'abord « en esprit et en vérité », ne rejette pas l'idée d'un lieu de culte, « à condition que toute pompe et cérémonie en soient exclues, mais au contraire qu'il y ait un sentiment vrai et pur au fond du cœur »²⁴. Ces endroits, qu'il appelle « temples », ne sont donc pas des « maisons de Dieu » – notion qu'il considère comme une « idée ignorante et matérielle » spécifique aux Juifs et aux païens –, mais de simples lieux de rassemblement, le vrai temple de Dieu se situant dans le cœur des croyants²⁵. La présence de Dieu n'étant attachée à rien d'extérieur ou de matériel²⁶, le culte n'est pas tributaire du local dans lequel il est célébré.

Aussi et sans que la construction d'édifices spécifiques ne s'en trouve délégitimée, tout espace couvert ou ouvert peut l'accueillir. En raison de leur caractère non sacralisé, les lieux de culte protestants, dont encore aujourd'hui nombre passent inaperçus dans un environnement urbain, peuvent être difficiles à identifier et davantage encore à comptabiliser, *a fortiori* si l'on prend en considération les cas, qui ne sont pas rares, de *simultaneum* intra-protestants – situation d'un bâtiment de culte occupé par plusieurs communautés ecclésiales, parfois d'ailleurs de tendances très différentes – et, beaucoup moins fréquents, interconfessionnels, principalement catholico-protestants.

On ne peut donc que se référer aux chiffres que fournit l'annuaire des lieux de culte dressé par le Conseil administratif du Culte protestant et évangélique (CACPE) – autorité administrative du culte protestant en Belgique –, le plus susceptible d'être à jour et d'après lequel le territoire belge compte officiellement au moins 791 églises protestantes, dont 210 en région de Bruxelles-Capitale et 271 en Wallonie²⁷. Leur répartition géographique dans cette dernière région n'est pas homogène, puisque la majorité se situent dans le Hainaut (144), puis de manière décroissante, dans la province de Liège (64), dans le Brabant wallon (27), dans les provinces de Namur (24) et enfin de Luxembourg (12), avec de fortes concentrations dans les régions de Mons-Borinage, du Centre, de Charleroi et de Liège-Verviers.

Le contexte de la construction des temples

La construction des bâtiments de culte protestants n'a pu se dérouler sans une certaine liberté de conscience. C'est pourquoi, sous l'Ancien Régime, des temples n'ont pu être spécifiquement construits à des fins cultuelles, sinon au moment du soulèvement des Pays-Bas en 1566, lorsque les communautés protestantes sont sorties de la clandestinité et ont commencé à se réunir publiquement, pour être ensuite rasés par les troupes du duc d'Albe entrées dans les Pays-Bas au cours de l'été 1567²⁸. En dehors de cette période, il ne faut pas conclure à l'absence totale

²³ *Sermons de M. Jean Calvin sur le V. livre de Moïse nommé Deutéronome : Recueillis fidelement de mot à mot, selon qu'il les preschoit publiquement*, Genève, Thomas Courteau, 1567, p. 591 : *Sermon C sur le Deutéronome*, chapitre 16, v. 13-17.

²⁴ CALVIN J., *Institution de la religion chrétienne*, livre III, chapitre XX, § 30 (éd. par J.-D. Benoit, Paris, 1960, p. 373-374).

²⁵ Conception inspirée de *1 Corinthiens* 3, 16. Voir REYMOND B., *L'architecture religieuse...*, p. 48-49.

²⁶ BIÉLER A., *Liturgie et architecture. Le temple des chrétiens*, Genève, 1961, p. 63-64.

²⁷ www.cacpe.be. Ces chiffres ont été vérifiés le 14/04/2021.

²⁸ SPICER A., *Calvinist churches in early modern Europe*, Manchester, 2007, p. 106-118 ; VERHEYDEN A. L. E., « La Chronique de Pierre Gaiffier (1566-1568) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, n° 119, 1954, p. 38 : « En ce tamps audict Anvers se bastissoient cinq temples de sectaires à l'imitation desquels ceulx de Gand, Ypre, Audenarde, Bailloeuil, Armentières, Comines, Merville, Warneton, Wervy et aulcuns autres en firent aussy ériger et construire. » ; BEUZART P., « La Réforme dans les environs de Lille, spécialement à

de lieux de culte protestants puisque des chapelles calviniste et anglicane, bénéficiant de l'extraterritorialité qui leur permettait d'organiser des célébrations sans enfreindre la législation religieuse locale, ont été aménagées à partir du milieu du XVII^e siècle dans les ambassades hollandaise et anglaise situées à Bruxelles²⁹. Par ailleurs, les protestants des Pays-Bas méridionaux proches de la frontière française ont profité des lieux de culte aménagés pour les garnisons hollandaises qui y étaient postées en vertu du traité de la Barrière de 1715³⁰. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, des communautés comme celles d'Horebeke, d'Ostende, de Dour, de Bruxelles ont bénéficié de la tolérance tacite des autorités parce qu'elles ne perturbaient pas l'ordre public ni ne suscitaient de plainte³¹. Enfin, il faut citer les situations particulières de celles d'Eupen et d'Hodimont qui obtinrent chacune de pouvoir construire un temple, achevé respectivement en 1707 et 1711, lorsque la région située à l'est de Liège tomba aux mains du duc de Marlborough qui la plaça jusqu'en 1716 sous l'autorité des États généraux de la République des Pays-Bas³².

La sortie de l'ombre de la minorité protestante n'a été que très progressive et a nécessité une évolution des mentalités et de la conception de l'État ainsi que la promulgation, le 12 novembre 1781, dans les Pays-Bas autrichiens, d'un Édit de Tolérance, qui, tout en confirmant la suprématie du culte romain, a accordé aux sujets « acatholiques » – c'est-à-dire principalement protestants –, outre des droits civils, la liberté de culte privé là où le nombre de fidèles était suffisant pour en supporter la dépense et les a autorisés à bâtir des « églises » dans des emplacements approuvés par les autorités civiles pour autant que ces édifices n'en aient pas l'apparence extérieure ni ne se manifestent par des clochers, des cloches ou toute autre sonnerie. Le décret complémentaire des gouverneurs généraux du 15 décembre ajoutait une condition à la construction d'un bâtiment de culte ou d'une école protestants : la réunion de cent familles, pas nécessairement toutes dans la proximité immédiate du lieu de culte³³.

Si l'édit de Tolérance, dont l'application a été assez arbitraire, n'a pas donné lieu à des demandes massives de construction de temples, quelques communautés en ont néanmoins profité pour sortir de la clandestinité et se sont vu accorder, non sans quelques tracasseries, l'autorisation d'en bâtir un : c'est le cas à Rongy dans le Tournaisis en 1786, parce que la construction avait déjà été commencée et à condition que toutes les inscriptions à caractère religieux disparaissent à l'extérieur du bâtiment³⁴, mais aussi à Horebeke³⁵ ou encore à Dour en 1794, où le temple fut inauguré l'année suivante sous l'occupation française³⁶ ; de ces premiers édifices, seul celui d'Horebeke existe toujours, tout en n'étant plus utilisé à des fins culturelles.

Armentières, en 1566 : d'après un document inédit », dans *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français (BSHPF)*, janvier-mars 1929, vol. 78, n° 1, p. 48, 54-55.

²⁹ BRAEKMAN E. M., *Le protestantisme belge au 17^e siècle...*, p. 158-159.

³⁰ HUBERT E., *Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782). Étude d'histoire politique et diplomatique*, Bruxelles, 1902, p. 35-113.

³¹ MAERTENS P., « La promulgation de l'Édit de Tolérance dans les Pays-Bas autrichiens : réactions et conséquences immédiates », dans CRAHAY R. (dir.), *La tolérance civile. Actes du Colloque de Mons (2-4 septembre 1981)*, Bruxelles, 1982, p. 59.

³² DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 144-145.

³³ Archives générales du Royaume (AGR), *Conseil privé du Gouvernement autrichien*, n° 708b ; CRAHAY R. (dir.), *op. cit.*, p. 22-23, 27.

³⁴ SOURDEAU J.-J., *Le protestantisme à Rongy et aux environs du xv^e siècle à nos jours*, Soignolles-en-Brie, 1989, p. 34-49 ; MAERTENS P., *op. cit.*, p. 60.

³⁵ MAERTENS P., *op. cit.*, p. 59.

³⁶ BRAEKMAN E. M., *Histoire de l'église protestante de Dour*, Bruxelles, 1977, p. 51-75.

Dans la principauté de Liège, qui, tout en accordant une tolérance tacite aux non-catholiques³⁷, n'a pas été concernée par l'édit de Tolérance, il faut attendre l'annexion à la France en 1795 pour que soit introduite la liberté de conscience et de culte à la faveur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, même si les régimes républicains successifs ont multiplié les mesures à l'encontre de l'Église et n'ont, de manière générale à partir de 1792, pas été favorables aux activités religieuses³⁸.

Les cinquante années qui ont suivi l'édit de Tolérance jusqu'à l'indépendance de la Belgique peuvent être considérées pour la minorité protestante comme une patiente marche vers la liberté complète, qui n'a été acquise que par étapes sous les régimes napoléonien, néerlandais, puis dans la Belgique souveraine, par la Constitution de 1831, qui concilie pour la première fois – outre les libertés d'association, de presse et d'enseignement – celle de culte public, financement public et non-ingérence de l'État dans l'organisation des cultes³⁹.

C'est à partir du deuxième quart du XIX^e siècle que le culte protestant a pris son essor en Belgique, en suivant deux directions⁴⁰ : d'une part, la création en 1839 par seize paroisses protestantes du synode de l'Union des Églises protestantes évangéliques du Royaume de Belgique, organe de représentation du culte protestant auprès de l'État chargé de sauvegarder leur existence légale et de gérer les rapports avec le gouvernement ; d'autre part, un phénomène de « réveil protestant », caractérisé par l'implantation par phases successives d'œuvres et de missions d'origines diverses, à la fois belge et étrangère, indépendamment les unes des autres et qui toutes existent toujours, parfois sous d'autres noms.

Ce réveil, qui s'est prolongé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, s'est produit, certes à la faveur du régime des cultes, mais aussi de l'industrialisation, qui s'est accompagnée d'une question sociale profonde parmi des ouvriers dont la misère matérielle et morale ne trouvait pas de réponse de la part de l'Église, surtout préoccupée, après la laïcisation brutale de la société lors de la Révolution française, de se rapprocher de la bourgeoisie conservatrice, du pouvoir politique et de retrouver une influence sur la société. La classe ouvrière des grands bassins industriels connaissait précisément une diminution de la pratique religieuse d'autant plus importante que de nombreuses églises catholiques étaient implantées à l'écart des quartiers ouvriers et que le clergé, qui s'embourgeoisait, prêchait la résignation à l'injustice sociale en tant qu'ordre voulu par Dieu et l'obéissance aux patrons⁴¹.

Le succès du protestantisme s'explique aussi par la vision globale de l'individu qu'ont développée la plupart des missionnaires protestants et des pasteurs, qui ne se sont pas contentés de prêcher la bonne parole, mais étaient aussi des hommes de terrain⁴². À défaut de pouvoir changer les conditions de travail des ouvriers, ils se sont distingués par leur engagement social et se sont efforcés de répondre aux conditions de détresse de la population, de lutter contre les problèmes sociaux du moment, tout en pourvoyant à l'encadrement et à l'éducation de la

³⁷ CRAHAY R., « Les réactions "liégeoises" à l'Édit de Tolérance (1781-1782) », dans DROIXHE D., GOSSIAUX P.-P., HASQUIN H. et MAT-HASQUIN M., *Livres et Lumières au Pays de Liège (1730-1830)*, Liège, 1980, p. 85-117.

³⁸ POULLET P., *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*, Bruxelles, 1907, p. 316-344.

³⁹ DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 28-32. SÄGESSER C., *Cultes et laïcité*, Dossier du CRISP n° 78, Bruxelles, 2011, p. 13-14.

⁴⁰ DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 34-38.

⁴¹ *Ibidem*, p. 55-57.

⁴² Parmi les prédicateurs protestants célèbres, citons Vincent Van Gogh, qui parallèlement à sa passion artistique s'est senti investi d'une mission d'évangéliste, tournée vers les pauvres, qu'il exerça dans le Borinage de la fin 1878 à la fin 1879 après avoir étudié à la *Vlaamse Opleidingschool* de Laeken, une école flamande de formation évangéliste (DRAGUET M., « Van Gogh au Borinage : l'oeuvre au noir », dans MILLER R., DRAGUET M., HAUQUIER A., *Sur les traces de Van Gogh dans le Borinage*, Mons, 2005, p. 9-18).

jeunesse à travers notamment les sections locales de l'Union chrétienne des jeunes Gens, une organisation internationale et interconfessionnelle fondée à Londres en 1844⁴³.

Face au catholicisme romain, à la libre pensée anticléricale et antireligieuse qui s'est développée parmi les classes dirigeantes et au socialisme porteur d'un espoir laïque et même athée, le protestantisme est apparu comme une quatrième voie dans les milieux ouvriers, qui connaissaient une distanciation par rapport à la foi religieuse, mais non pour autant une déchristianisation complète. C'est donc d'abord principalement un protestantisme populaire qui s'est développé en Wallonie pour ensuite connaître, à partir de l'entre-deux-guerres, une diversification et un brassage social et culturel.

De manière générale, le contexte dans lequel la construction des temples a été réalisée est le résultat de l'activité missionnaire menée par des colporteurs et des prédicateurs, qui organisaient des réunions et des rassemblements pour traiter de questions religieuses dans des domiciles privés, sous tente ou sur la voie publique. Ils ont donc commencé par implanter des postes d'évangélisation qui se sont stabilisés pour se transformer en communautés de croyants et en églises officielles avec un ministre du culte et l'administration des sacrements. Il s'est ainsi formé, dans le bassin industriel wallon, un réseau ecclésial protestant dense qui est la conséquence du rayonnement régional des premières églises existantes – parfois aussi de scissions – et l'on a vu s'établir des rapports de filiation en chaîne avec celles-ci⁴⁴, sans d'ailleurs que la présence d'une communauté dans une localité en ait empêché d'autres de s'y installer, parfois dans un esprit de concurrence.

Ces jeunes paroisses se sont d'abord réunies dans des locaux de fortune : une pièce aménagée à cet effet dans une maison privée – une cuisine à Farciennes⁴⁵ – ou dans son annexe, l'étage d'une écurie à Liège⁴⁶, une grange ou une prairie par beau temps à Ransart⁴⁷, la salle de projection d'un cinéma et son café à Comines⁴⁸, une ancienne auberge à Fontaine-l'Évêque⁴⁹ ou encore, à Charleroi, un estaminet et une salle de bal dans « le quartier [...] le plus sale, le plus malfamé de toute la ville »⁵⁰, puis l'ancien local des francs-maçons, « chargé d'un opprobre de plus, aux yeux des catholiques »⁵¹.

La construction ou l'aménagement d'un temple est généralement intervenu au fil de l'évolution des communautés, la décision d'acquérir un terrain et un immeuble et de les transformer en lieu de culte ou d'y en faire construire un étant la marque d'un enracinement,

⁴³ BOUDIN H. R., *Histoire des Unions chrétiennes des jeunes Gens (Y.M.C.A.) en Belgique*, Flavion-Florennes, 1983, p. 13-28.

⁴⁴ Ainsi, l'église de Lize-Seraing est « la mère de Flémalle et la station d'Amay un peu sa nièce », peut-on lire dans V. Ed., « Pose de la première brique du temple de Flémalle », dans *Le Chrétien belge*, 1^{er} mai 1896, p. 1-4. Par ailleurs, lorsque la communauté de Fontaine-l'Évêque est devenue une station autonome de celle de Courcelles, le pasteur Moll écrivit à propos de cette dernière : « La fille de Jumet est devenue mère à son tour ». Église protestante unie de Belgique (désormais ÉPUB), *Église chrétienne missionnaire belge (désormais ÉCMB)*, n° 583 : rapport du pasteur Henri-Gotthold Moll, [1897] ; dans le Borinage, l'église de Dour affiliée à l'ÉPUB, qui y est la plus ancienne, est, elle aussi, à l'origine de nombreuses autres communautés.

⁴⁵ ÉPUB, *op. cit.*, n° 640 : historique de la communauté de Farciennes par Charles François, 1964, texte dactylographié.

⁴⁶ ÉPUB, *op. cit.*, n° 940 : « Notice historique sur l'Église évangélique de Liège », manuscrit du 9 février 1887, n. p.

⁴⁷ ÉPUB, *op. cit.*, n° 1101 : MINGOT E., *Esquisse sur les origines et le développement de la Communauté Évangélique de Ransart*, Gilly, 1927, p. 9 ; n° 1109 : conclusions dactylographiées d'un procès entre l'ÉCMB et les descendants d'Antoine Londot, [après mai 1970].

⁴⁸ DUVOSQUEL J.-M. et BRANCART R., *Le protestantisme dans la région de Comines hier et aujourd'hui*, Comines, 1974, p. 38.

⁴⁹ ÉPUB, *op. cit.*, n° 692 : MOLL H.-G., *Histoire d'un temple*, 7 octobre 1895, texte imprimé, n. p.

⁵⁰ ÉPUB, *op. cit.*, n° 504 : MOLL H.-G., *Les lieux de culte protestants de Charleroi. Notice publiée à l'occasion du 25^e anniversaire de l'inauguration du temple du boulevard Audent*, Charleroi, 1906, p. 3-4.

⁵¹ ÉPUB, *op. cit.*, n° 519 : lettre du consistoire de l'église de Charleroi à Léonard Anet, secrétaire de la Société évangélique belge, 4 août 1849.

d'une sécurité, d'une légitimité, dans le contexte d'une liberté religieuse récemment acquise, et d'une projection dans l'avenir de la communauté capable d'en supporter les frais et l'entretien. Au XIX^e siècle et jusqu'à la seconde moitié du XX^e, seule une petite minorité des paroisses protestantes – celles affiliées au synode fondé en 1839 – ont en effet profité du financement public, les autres de souscriptions, d'emprunts, de collectes et de dons d'autres églises belges ou provenant de l'étranger, qui attestent d'une solidarité intra-protestante.



Fig. 1. Affichette invitant à souscrire à l'emprunt pour l'acquisition d'un immeuble devant servir de temple pour l'église de La Préalle-Herstal, c. 1891 (ÉPUB, ÉCMB, n° 834)

Les temples comme lieux de culte et de vie

Le point de vue des architectes

En l'absence, d'une part de traité d'architecture protestant à valeur universelle ou d'architecte qui aurait définitivement fait autorité ou imposé son point de vue⁵², d'autre part de modèle de temples d'Ancien Régime dans les Pays-Bas dont on aurait conservé un plan ou une source iconographique, tous les styles peuvent *a priori* convenir et n'ont pour limites que les contraintes imposées par l'octroi d'un permis de bâtir et par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, chargée de remettre au ministre de l'Intérieur des avis sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices de culte. Néanmoins, l'architecte belge Marcel D. Mueller, qui a assuré l'aménagement d'un temple à Gand en 1943, puis la restauration de plusieurs en Suisse⁵³, concluait ainsi, en 1945, un tour d'horizon sur les temples

⁵² Karl Barth et surtout Paul Tillich sont parmi les rares théologiens systématiques protestants à s'être, par ailleurs, exprimés sur l'architecture des lieux de culte. BARTH K., « Le problème de l'architecture des lieux de culte dans le protestantisme », dans BIÉLER A., *op. cit.*, p. 115-116 ; TILlich P., « L'architecture protestante contemporaine », dans *Études théologiques et religieuses*, t. 68, 1993/4, p. 499-506 (traduction d'un article rédigé en anglais et publié pour la première fois en 1962) ; dans son ouvrage *Théologie de la culture* (Paris, 1968 pour la traduction française, p. 87-91), Paul Tillich ne préconise pour autant aucun style spécifique pour la construction des édifices de culte protestants.

⁵³ NEYROUD F., « Mueller, Marcel D. », dans *Ingénieurs et architectes suisses*, t. 119, cahier 8, 1993, p. 12-13.

protestants en Europe : « [...] il serait intéressant de savoir quelle est la possibilité à adopter pour les temples de Belgique. Il est certain que la difficulté réside dans le fait que fort peu de gens sont informés de ces choses. Nous nous permettons de conseiller aux diverses autorités ecclésiastiques de n'avoir recours qu'à des architectes ayant eu l'occasion d'étudier les problèmes que pose le lieu de culte protestant »⁵⁴. Dès la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1980, l'on constate effectivement qu'il est fait appel de manière récurrente aux mêmes architectes – le plus souvent protestants, mais pas systématiquement – à travers toute la Wallonie, en particulier à l'intérieur de certains réseaux d'églises, ce qui explique notamment les importantes similarités que présentent les temples néo-romans de Cheratte et de Hornu, réalisés par Henri Sauveur – membre d'une paroisse protestante de Herstal –, mais aussi ceux, néo-gothiques, de Clabecq et de Quaregnon⁵⁵, réalisés quant à eux par Siméon Dupont, dont l'appartenance confessionnelle reste incertaine⁵⁶.



Fig. 2a et 2b. Les temples jumeaux de l'ÉPUB à Hornu et à Cheratte, achevés en 1906 (photos L. Druetz)

L'apparence des temples

La période qui s'étend du milieu du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres constitue l'âge d'or de la construction des temples wallons, généralement imposants – qu'il s'agisse de bâtiments à quatre façades ou d'immeubles mitoyens –, malgré des exceptions. Moyennant de nombreuses variantes, ces bâtiments adoptent, sans surprise ni originalité, les styles architecturaux de leur époque – au XIX^e siècle et au début du XX^e, des reproductions des styles du passé –, qui se limitent la plupart du temps à la façade et à l'apparence extérieure, le plan étant presque

⁵⁴ MUELLER M. D., « Le temple protestant. Il faut viser à donner à nos édifices culturels un caractère artistique », dans *Paix et Liberté*, 28 juillet 1945, p. 2.

⁵⁵ Ces quatre temples cités sont ceux de l'Église protestante unie de Belgique (désormais ÉPUB).

⁵⁶ DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 163-174.

invariablement celui d'un parallélépipède rectangle, éventuellement prolongé par un chevet avec abside en hémicycle ou polygonal, voire la combinaison des deux (Eupen, Jemappes, Jolimont, Seraing-Centre⁵⁷). Si les premiers temples construits manifestent de timides emprunts au néo-classique (le second de Dour, 1827 ; Pâturages, 1842 ; La Bouverie, 1853⁵⁸) – se limitant toutefois au fronton triangulaire, sans le péristyle à colonnades de nombreux temples français, notamment, construits à la même époque⁵⁹ – et si Henri Anet, alors pasteur à Fontaine-l'Évêque⁶⁰, citant en exemple, le 30 mai 1905, celui de Marchienne-au-Pont, recommande l'usage du style roman plutôt que du gothique, qualifié de « maigre » lorsqu'il est associé à la brique⁶¹, c'est bien le néogothique, considéré alors comme le style religieux par excellence, qui domine durant toute cette période, tout comme pour les églises catholiques⁶². Tandis que le temple de Verviers-Laoureux (1913) fait exception par son style néo-renaissance, il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que les architectes des temples renoncent aux imitations propres à l'historicisme. Ils s'inspirent de l'Art déco pour réaliser ceux de Liège-Rédemption (1930), de Liège-Marcellis (1932) et de Ghlin⁶³ (1933), du modernisme pour ceux de Jemappes (1932) ou de Herstal (1947)⁶⁴ et, à partir de la fin du XX^e siècle, on voit apparaître des édifices de culte aux expressions nouvelles et aux volumes plus audacieux (Malmedy⁶⁵ et Verviers-Hodimont, 1985 ; Ans-Aller, 1986 ; Huy⁶⁶, 1998 ; extension du temple de Baudour⁶⁷, 2018), attestant une créativité de l'architecte, éventuellement sous-tendue par un souci de traduire une conception spécifique du divin, de la communauté ecclésiale et du temps de culte. Cependant, il n'est pas rare que l'apparence extérieure du temple présente la banalité d'un immeuble administratif récupéré à des fins culturelles (Liège-Croisiers⁶⁸) ou d'une habitation privée, qu'elle soit modeste ou, au contraire, bourgeoise (Wavre⁶⁹), à la façade à peine modifiée par l'adjonction occasionnelle d'une croix latine. C'est plus fréquemment le cas des lieux de culte

⁵⁷ Temples de l'ÉPUB.

⁵⁸ Temples de l'ÉPUB.

⁵⁹ REYMOND R., *L'architecture religieuse des protestants...*, p. 113-115 ; *La porte des cieux...*, p. 96-101.

⁶⁰ MEYHOFFER J., « Anet, Henri », dans *Biographie nationale*, t. XXXI, suppl. t. III, fasc. 1, 1961, col. 26-29.

⁶¹ ÉPUB, *op. cit.*, n° 520 : lettre de Henri Anet à un destinataire anonyme, 30 mai 1905.

⁶² Ce n'est toutefois pas une généralité. À titre de comparaison, dans le canton helvétique de Vaud, où les réformés étaient majoritaires, l'esthétique des temples est restée fidèle au néo-classicisme jusqu'au milieu du XIX^e siècle, dans un possible souci de marquer la différence avec les lieux de culte catholiques (qui y avaient été interdits durant tout l'Ancien Régime), construits en style néo-médiéval, et non sans opposer le progrès qu'ils représentaient à l'obscurantisme du culte romain (REYMOND B., « Les styles architecturaux du protestantisme : un survol du problème », dans *Études théologiques et religieuses*, 68^e année, 1993/4, p. 527-528). En France, la plupart des temples construits dans la première moitié du XIX^e siècle sont de style néo-classique, comme les édifices publics, insinuant ainsi, par ce choix, une reconnaissance envers le soutien de l'État dont bénéficiaient les paroisses protestantes (REYMOND B., « D'un temps à l'autre, d'un style d'architecture religieuse à l'autre », dans *Science et Esprit*, vol. 53, fasc. 2, mai-août 2001, p. 302 ; « L'architecte réformée en France »..., p. 226-227). Ce constat peut être fait à la même époque aux États-Unis, où dans le contexte de la polémique envers le catholicisme, les architectes des temples adoptent délibérément le style néo-classique, qui, contrairement au néo-gothique des édifices de culte catholiques, est davantage en harmonie avec le message et la conception du culte (REYMOND B., *L'architecte religieuse des protestants...*, p. 115-116). La fin du XIX^e siècle n'a pas non plus donné lieu universellement à l'adoption du néo-gothique comme en témoignent des temples à Londres, à Lyon, à Montpellier, à Metz, à Bâle ou encore en Suisse romande, où le recours à une architecture de tradition locale peut être constaté (REYMOND B., *La Porte des Cieux...*, p. 111-117).

⁶³ Temple de l'ÉPUB.

⁶⁴ Temple de l'ÉPUB.

⁶⁵ Temple de l'ÉPUB.

⁶⁶ Temple de l'Association des Églises protestantes évangéliques de Belgique (AEPEB).

⁶⁷ Temple de l'ÉPUB.

⁶⁸ Temple de l'AEPEB.

⁶⁹ Temple de l'ÉPUB.

des nouvelles églises évangéliques installées depuis les années 1960 principalement dans les environnements urbains⁷⁰, sans qu'elles détiennent l'exclusivité de cette option.



Fig. 3 et 4. Les temples néo-classique et néo-gothique de l'ÉPUB à La Bouverie et à Jumet (photo L. Druetz)



Fig. 5. Le temple Art déco de Liège-Rédemption (photo L. Druetz)

⁷⁰ DRUEZ L., « Les lieux de culte des nouvelles églises évangéliques : une contribution au patrimoine religieux belge ? », dans *Congo Libertés*, n° 10, septembre 2019-février 2020 : « Les Églises de réveil », p. 50.



Fig. 6. Le temple à l'architecture contemporaine de l'ÉPUB à Ans-Alleur (photo L. Druetz)

Deux bâtiments au moins suscitent particulièrement l'étonnement : le temple de Stockay-Saint-Georges⁷¹, qui consiste en un chalet préfabriqué en bois à l'allure rustique (1959), et celui de Wanfercée-Baulet⁷², un ancien magasin, dont la façade a été transformée au début des années 2000 – après l'achat de ce bâtiment par la communauté – par l'adjonction de colonnes et d'un fronton triangulaire de style vaguement antiquisant.



Fig. 7 et 8. Les temples de l'AEPEB à Stockay-Saint-Georges et des CCINE à Wanfercée-Baulet (photos L. Druetz)

⁷¹ Temple de l'AEPEB.

⁷² Temple des *Chiese Cristiane Italiane nel Nord Europa* (CCINE).

On constate à travers les archives des paroisses que le bâtiment de culte a plusieurs fonctions, la première étant de servir pour la communauté de vitrine et d'outil missionnaire, destiné à prolonger l'œuvre d'évangélisation qui assure sa survie et sa croissance.

Ainsi, les temples du XIX^e siècle et du début du XX^e se caractérisent presque tous par leur monumentalité, car les communautés voient grand dans l'enthousiasme d'une fréquentation nombreuse⁷³ et de son accroissement présumé. Leur souci de visibilité se manifeste aussi à travers des moyens visuels et auditifs comme la présence d'une tour axiale, parfois d'une tour-porche centrée⁷⁴ (fig. 9) ou latérale⁷⁵ (fig. 4 et 5), d'un clocheton⁷⁶ (fig. 3), équipé éventuellement d'une cloche qui rassemblait les fidèles et faisait leur fierté : ainsi peut-on lire dans le discours d'inauguration du temple de Boussu-Bois : « La cloche, *celle du temple*, il n'est pas inutile de le dire car c'est la toute première que possède l'Église missionnaire belge, la cloche sonne à toute volée, répétant joyeusement sans relâche à plusieurs kilomètres à la ronde son invitation à la fête [...] »⁷⁷. Une croix sommitale en métal (fig. 3 et 9) ou en pierre⁷⁸ (fig. 2b et 4) ou sur la façade⁷⁹ (fig. 5 et 7), éventuellement dans la maçonnerie, était un autre moyen d'être visible, quand elle ne constitue pas aujourd'hui le seul élément distinguant l'immeuble d'une banale habitation privée ; on retrouve aussi assez souvent une inscription gravée dans la pierre (fig. 9) – « Église évangélique » ou « Temple évangélique/protestant » – identifiant le bâtiment⁸⁰, des symboles ou un passage bibliques peints ou sculptés sur la façade (Braine-l'Alleud⁸¹, Dour, Soignies), accompagnés d'un flambeau et/ou d'une Bible ouverte⁸² (fig. 10) ; il s'agit ainsi de ressembler à une « église » – ce qui a longtemps été interdit aux lieux de culte protestants –, éventuellement aussi de concurrencer le culte catholique tout en s'en démarquant par l'affirmation d'une identité spécifique. C'est toutefois dans l'aménagement intérieur que les temples se distinguent le plus des édifices catholiques.

⁷³ 1240 membres, dont 250 enfants, à Charleroi en 1880 alors que 40 ans plus tôt, il n'y avait pas de protestants dans la région, à l'exception d'ouvriers anglais à Couillet et d'un agent de la Société biblique britannique (ÉPUB, *op. cit.*, n° 506 : brochure intitulée *La vraie Réforme*, publiée à l'occasion de l'inauguration du temple de Charleroi, le 1^{er} novembre 1880, avec une préface de Kennedy Anet et les discours prononcés par Georges Poinsoot et Edmond de Pressensé, p. 4).

⁷⁴ Temples de l'ÉPUB à Cuesmes, Grand-Wasmes, Jolimont, Petit-Wasmes, ou encore Seraing-Centre.

⁷⁵ Temples de l'ÉPUB à Herstal, Jumet, Liège-Rédemption, Namur ou encore celui de l'Union des Églises évangéliques de Réveil (UEER) de Grâce-Hollogne.

⁷⁶ Temples de l'ÉPUB à Baudour, Boussu-Bois, Frameries, Jemappes, La Bouverie, Marcinelle ou encore Neu-Moresnet.

⁷⁷ E. B., « Inauguration du temple de Bois-de-Boussu », dans *Le Chrétien belge*, 47^e année, n° 1, 1^{er} janvier 1897, p. 1. La fonction de la cloche, dont l'acquisition tardive n'était parfois rendue possible que grâce à un don en provenance de l'étranger, comme c'est le cas à Frameries, en 1925 – soit 62 ans après la construction du temple (Église protestante de Frameries, archives de la paroisse : lettre du pasteur Marcel Peter au bourgmestre de Frameries, 5 octobre 1925) – n'était pas non plus sans lien avec une potentielle recherche d'appropriation de l'espace et d'un territoire (REYMOND B., « L'architecture religieuse et le défi urbain », dans NADEAU J.-G. et PELCHAT M., *Dieu en ville. Évangile et Églises dans l'espace urbain*, Montréal-Paris-Bruxelles-Genève, 1998, p. 291-292).

⁷⁸ Temples de l'ÉPUB à Amay, Boussu-Bois, Charleroi, Cheratte, Clabecq, Cuesmes, Écaussinnes, Eupen, Flémalle, Herstal, Jolimont, Liège-Lambert le Bègue, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Morville, Petit-Wasmes, Quaregnon, Rongy, Spa ou encore Taintignies.

⁷⁹ Temples de l'ÉPUB à Frameries, Ghlin, Grand-Wasmes, La Bouverie, Liège-Marcellis, Liège-Rédemption, Malmedy, Rixensart, Seraing-Centre, de l'AEPEB à Arlon, à Huy ou encore à Ottignies.

⁸⁰ Temples de l'ÉPUB à Boussu-Bois, Cheratte, Cuesmes, Flémalle, Grand-Wasmes, La Bouverie, La Louvière, Petit-Wasmes, Verviers-Laoureux.

⁸¹ Temple de l'Association protestante évangélique de Belgique (APEB).

⁸² Temples de l'ÉPUB à Baudour, Charleroi, Écaussinnes, Liège-Lambert le Bègue, Verviers-Laoureux ou encore le premier de l'AEPEB à Huy ou encore celui de Soignies.



Fig. 9. Le temple de l'ÉPUB à Petit-Wasmes avec sa tour-porche centrée, sa croix sommitale en métal et son inscription gravée dans la pierre (photo L. Druez)



Fig. 10. Corbeille de fruits, feuilles de vignes, gerbes de blé, flambeau superposé à une Bible ouverte sculptés au sommet de la façade du temple de l'AEPEB à Soignies (photo L. Druez)

L'aménagement de lieux de culte

Leur aménagement reflète leur seconde fonction : répondre aux besoins fonctionnels et organisationnels, c'est-à-dire pratiques, de la communauté. Pour la paroisse de Charleroi citée plus haut, cette fonction est même prioritaire ; ainsi peut-on lire dans une circulaire de son consistoire du 4 août 1849 : « [...] ce n'est pas uniquement dans un but missionnaire que nous désirons avoir une chapelle ; mais avant tout, pour abriter l'Église que l'oeuvre de l'Esprit a rassemblée à Charleroi. Ensuite, mais ensuite seulement, nous avons la certitude que mieux placés, une foule de catholiques, qui ne savent même pas que nous existons, entrerons dans notre Chapelle, ne fut-ce que par curiosité et auront ainsi l'occasion d'entendre prêcher l'Évangile »⁸³. Les besoins fonctionnels des églises sont d'abord l'organisation du culte dominical.

La Réforme, qui, de manière générale, n'a pas favorisé les arts plastiques, n'a pas non plus élaboré de construction théologique qui se serait répercutée sur l'architecture en tant qu'art visuel et en aurait marqué l'évolution de manière significative⁸⁴. Néanmoins, le retour, au début du XVI^e siècle, au principe paulinien de la justification par la foi seule, sans autre médiation que celle du Christ, a modifié du tout au tout le rapport de l'homme à Dieu, mais aussi à ses semblables et créé un homme nouveau, revêtu d'une identité et d'une dignité spirituelles qui constituent la base du sacerdoce universel, caractérisé par la valorisation des laïcs. Cette nouvelle dynamique ainsi que la centralité de la Bible, seule source d'autorité spirituelle à l'exclusion de toute autorité humaine, ont eu des répercussions sur la gestion de l'espace intérieur des temples en vertu d'une compréhension nouvelle du culte chrétien, désormais articulé autour du rassemblement statique et égalitaire des fidèles, de l'enseignement axé sur le texte biblique et des deux sacrements retenus par les réformateurs : le baptême et la cène sous les deux espèces pour tous les croyants.

Dans les régions où la Réforme a englobé l'ensemble de la population – comme l'Allemagne du Nord, certains cantons helvétiques ou encore les pays scandinaves – ainsi qu'en France avant la révocation de l'édit de Nantes, son introduction a consisté à remplacer la messe par le culte « évangélique » en langue vernaculaire. Dans un premier temps, le nouveau culte s'est déroulé dans des édifices dédiés initialement aux offices catholiques, que les réformateurs ont réaménagés, par esprit d'économie, mais aussi dans un souci de continuité par rapport au christianisme antérieur, qu'ils ne faisaient que remanier⁸⁵. L'édit de réformation des Églises de Hesse précisait en 1526 que le culte ne doit « plus avoir lieu dans le chœur, mais au milieu de l'église, de telle sorte que les deux sexes apprennent à chanter et à louer Dieu ensemble et harmonieusement, car en Christ tous sont devenus prêtres »⁸⁶. En vertu d'une conception de l'espace désormais d'un seul tenant, les principales modifications ont été la suppression du jubé ou du moins de sa fonction séparatrice entre la nef réservée aux laïcs et le chœur réservé aux prêtres, des chapelles latérales consacrées à des dévotions diverses et du déambulatoire. Par ailleurs, les reliquaires ont disparu et les multiples autels au sein d'un même édifice ainsi que tout ce qui met en valeur l'eucharistie furent remplacés par une table de communion profane et

⁸³ ÉPUB, *op. cit.*, n° 519 : *op. cit.*

⁸⁴ GEHRING D., article « Architecture », dans GISEL P. (dir.), *op. cit.*, p. 38-40.

⁸⁵ REYMOND B., « Les styles architecturaux du protestantisme... », p. 509. En France, les protestants ont dû d'emblée construire des édifices de culte. L'Oratoire du Louvre à Paris est le premier lieu de culte catholique qui y a été attribué aux protestants, par Napoléon en 1811. REYMOND B., « L'architecture réformée en France », dans *Bulletin du Centre protestant d'Études et de Documentation*, n° 47, juillet-août 1995, p. 223 et 227.

⁸⁶ Cité par REYMOND B., *La porte des cieux...*, p. 19.

conviviale⁸⁷. L'aménagement de bancs centrés autour de la chaire, généralement adossée à l'un des piliers de la nef, a également été une innovation importante : on s'assoit pour écouter le prédicateur qui doit être audible et visible et les fidèles, dans la mesure du possible, se voir mutuellement⁸⁸.

Le mobilier liturgique

L'aménagement intérieur repose d'abord sur la disposition du mobilier liturgique, composé principalement de trois éléments : la chaire, la table de communion et le dispositif baptismal.

La liturgie protestante peut varier non seulement d'un courant à l'autre – qu'il soit luthérien, réformé, évangélique traditionnel ou charismatique-pentecôtiste avec toutes les nuances internes que produisent les interactions entre ces courants –, mais aussi d'un réseau ecclésial, voire d'une adresse paroissiale à l'autre et ceci, parce que les fondements du culte que sont la dévotion communautaire, le partage du pain et du vin ainsi que l'exhortation des fidèles au moyen de l'enseignement connaissent des formes innombrables. Toutefois, dans la majorité des temples, l'élément de mobilier le plus important réside dans la chaire, ce qui n'a rien d'étonnant puisque d'une part, c'est de la prédication missionnaire que les communautés sont nées, d'autre part, l'inauguration de l'édifice de culte est généralement accompagnée de la montée en chaire du pasteur⁸⁹. L'importance de la chaire, qui symbolise la primauté de l'Écriture (*sola scriptura*) et qui, sans être une invention de la Réforme – les premières chaires installées à l'intérieur des lieux de culte, dans l'espace laïc de la nef, datant du XIV^e siècle –, a été intégrée par les réformateurs dans le déroulement du culte évangélique⁹⁰, peut être renforcée par son caractère monumental, voire présidentiel, souligné parfois par un double escalier, parfois assez vertigineux (Liège-Lambert le Bègue – fig. 11 –, Verviers-Laoureux). Sa prestance et sa hauteur s'expliquent éventuellement par la croissance de la communauté et le nombre important des fidèles au moment de sa conception et de son aménagement et de la nécessité, pour le prédicateur, d'être vu et entendu de tous, en particulier dans les temples comprenant des galeries, sur lesquelles nous reviendrons plus loin⁹¹. La chaire est surmontée occasionnellement, surtout au XIX^e siècle, d'un abat-voix réalisé dans le même matériau – le bois – et parfois surdimensionné (Pâturages, Seraing-Centre), mais pouvant aussi ressembler à un simple dais aux formes variées, dont la fonction ne consiste pas seulement à diffuser la voix du prédicateur, mais aussi à souligner symboliquement sa dignité, qui lui est conférée uniquement par la parole qu'il annonce alors qu'il reste un pécheur et un fidèle parmi les autres. Si la plupart des chaires sont restées très sobres dans leur décoration, qui se limite éventuellement à une croix, à des motifs géométriques en reliefs (Rongy) ou à des inscriptions (Liège-Rédemption), celle du temple d'Eupen est ornée de rinceaux et son abat-voix surmonté d'une couronne⁹². Qu'il soit cylindrique ou polygonal, accessible par un couloir

⁸⁷ KRUMENACKER Y., « Les temples protestants français, XVI^e-XVII^e siècles », dans *Chrétiens et sociétés XVI^e-XXI^e siècles*. Numéro spécial I, 2011 : « Le calvinisme et les arts », p. 132.

⁸⁸ BIÉLER A., *op. cit.*, p. 64-66, 73-78.

⁸⁹ Le récit de l'inauguration du temple de Cuesmes, le 17 octobre 1897, « Monsieur Busé, montant en chaire en pris [sic] possession, ainsi que du Temple et déposa en témoignage de cette prise de possession, un exemplaire des Saintes Écritures sur la chaire. Il déclara que le Temple était ouvert au culte évangélique [...] ». (Église protestante de Cuesmes, archives de la paroisse : « Cérémonie d'inauguration du temple évangélique de Cuesmes », 17 octobre 1897).

⁹⁰ REYMOND B., « Les chaires réformées et leurs couronnements », dans *Études théologiques et religieuses*, 1999/1, p. 36-37.

⁹¹ REYMOND B., *op. cit.*, p. 39.

⁹² Cette couronne peut souligner le caractère royal et sacerdotal de la prédication adressée à une communauté qui constitue elle-même « une nation sainte » et un « sacerdoce royal » (*op. cit.*, p. 43, 47-48).

extérieur et une porte arrière, placé ou non dans une abside, relié à l'abat-voix par un lambris ou dépourvu d'abat-voix dans les temples plus récents, voire remplacé par un pupitre de lecture moins solennel et plus discret – éventuellement en plexiglass –, le lieu d'où l'on prêche attire généralement le regard en occupant le centre de l'avant-plan, face aux sièges. Cette disposition connaît toutefois des exceptions, dans le cadre de reconstructions où le choix est posé – pour des raisons symboliques, esthétiques ou pratiques – de le décentrer et dans les temples d'origine luthérienne (Eupen et Neu-Moresnet, construits durant la période prussienne, ainsi que Seraing-Centre – fig. 13 –), où la chaire est placée latéralement, laissant seule au centre la table de communion, en vertu d'une valeur majorée accordée à la cène et du principe de consubstantiation, qui consiste en la présence réelle du Christ dans le pain et le vin sans transformation de ces éléments⁹³.



Fig. 11. L'imposante chaire centrée à double escalier du temple de Liège-Lambert le Bègue (photo L. Druetz)

⁹³ La divergence d'interprétation des paroles du Christ instituant la cène « Ceci est mon corps » a constitué un motif de rupture entre Luther et Zwingli, le père de la tradition réformée, lors du colloque de Marbourg de 1529 (KAUFMANN T., *Histoire de la Réformation. Mentalités, religion, société*, Genève, 2014, p. 367-378).



Fig. 12. La petite chaire sculptée sans abat-voix du temple de l'ÉPUB à Rixensart (photo L. Druetz)



Fig. 13. La chaire décentrée avec son abat-voix surdimensionné du temple de l'ÉPUB à Seraing-Centre (photo L. Druetz)

La chaire est en effet inséparable des sacrements et l'on rencontre plus fréquemment, dans les temples d'origine réformée, un alignement centré de la chaire et de la table de communion, voire des réalisations d'ébénisterie harmonisant l'une et l'autre, parfois même conçues d'un seul tenant en un meuble unique (Charleroi, Flémalle, Verviers-Laoureux), la chaire surplombant la table de communion et renforçant ainsi la primauté de la prédication.



Fig. 14. Le couple chaire-table de communion dans le temple de l'ÉPUB à Flémalle (photo L. Druetz)

La présence fréquente d'une Bible ouverte – parfois une Bible ancienne – sur la table de communion renforce le lien entre la prédication et la pratique de la cène et souligne que la Parole est « pain de vie »⁹⁴. Distincte d'un autel sacrificiel, – dont il faut rappeler que dans la tradition catholique, il contient des reliques –, la table de communion, dotée de quatre pieds ou d'un socle massif, se veut généralement simple et fonctionnelle, éventuellement mobile. Repas communautaire et convivial, comme le confirme l'usage de pain levé et du fruit de la vigne – du vin rouge de qualité, fréquemment remplacé par du jus de raisin –, la cène marque une rupture, davantage manifestée dans la tradition réformée que chez les luthériens, avec la conception sacerdotale de la messe et avec l'hostie consacrée reçue dans des conditions de préparation remplies par le communiant⁹⁵. Les fidèles y participent généralement depuis leur place, parfois même assis, se passant les plats et les coupes, de plus en plus souvent remplacées, dans un souci d'hygiène, par de petits verres individuels, qui constituent des éléments de vaisselle spécifiques au culte protestant. La fréquence de la pratique de la cène varie beaucoup d'un réseau d'église à l'autre – de quatre fois par an à chaque dimanche – le culte étant jugé complet même sans cette célébration et son rituel une question secondaire laissée à l'appréciation de chaque communauté⁹⁶.

⁹⁴ REYMOND B., « Les temples protestants réformés aux XIX^e et XX^e siècles », dans *Chrétiens et sociétés XVI^e-XXI^e siècles...*, p. 220.

⁹⁵ REYMOND B., « Du sacrifice de la messe à la convivialité de la cène, ou la Réforme vue sous l'angle des rituels », dans *Études théologiques et religieuses*, 76^e année, 2001/3, p. 357-370 ; « La table de communion des réformés : emplacement, forme, signification théologique », dans *Études théologiques et religieuses*, t. 82, 2007/4, t. 82, p. 493-520.

⁹⁶ GOUNELLE A., *Protestantisme*, Paris, 1992, p. 115-116.



Fig. 15. Vaisselle de communion au temple de Verviers-Laoureux (photo L. Druez)

Le sacrement préalable est toutefois le baptême qui connaît lui aussi des divergences⁹⁷. Si les luthériens le considèrent comme un instrument d'action de Dieu⁹⁸, pas plus que la cène, il ne confère, du point de vue réformé et évangélique, de grâce particulière au croyant à qui il est administré, mais constitue plutôt l'attestation du salut, le signe visible de l'alliance établie entre Dieu et les hommes. Réalisé publiquement, devant la communauté ecclésiale réunie, il manifeste l'entrée du baptisé dans l'Église universelle. Toutefois, deux formes doivent être distinguées au sein des églises protestantes wallonnes : d'une part, l'aspersion ou l'effusion – en versant de l'eau sur le front –, aussi bien des nouveau-nés (pédobaptisme multitudiniste) que des adultes ou, du moins, à des personnes conscientes et responsables de leur acte ; d'autre part, le baptême par immersion totale administré aux seuls croyants ayant fait profession de foi devant l'église⁹⁹. Ces deux conceptions appellent des dispositifs qui peuvent être de trois types¹⁰⁰ : les fonts baptismaux, présents en particulier dans les communautés d'origine ou d'obédience luthériennes déjà citées, mais aussi dans d'autres temples (Jolimont, Petit-Wasmes, Tournai), où, à la différence des édifices catholiques, on les trouve à l'avant, face à l'assistance¹⁰¹ ; une cuvette et une aiguière posées sur la table de communion ou sur un trépied et utilisées plutôt dans les églises réformées traditionnelles ; un baptistère avec arrivée d'eau froide et d'eau chaude, apparent et parfois mobile (Hornu, La Louvière, Ottignies, Grand-Wasmes) ou creusé sous une estrade, un plancher ou une dalle (Arlon et son annexe à Saint-

⁹⁷ Sur les différentes conceptions du baptême au sein du protestantisme, voir REYMOND B., « La célébration réformée du baptême. Coup d'œil sur quatre siècles et demi d'usages et de productions liturgiques », dans *Cahiers de l'Institut roman de Pastorale*, n° 6, septembre 1990, p. 34-48 ; DE TURCKHEIM G., *Le protestantisme*, Paris, 2014, p. 103-104, 136.

⁹⁸ GOUNELLE A., *op. cit.*, p. 103-119.

⁹⁹ Les réformateurs, qui ont initialement hésité entre ces deux types de rituels, ont opté, malgré leur attachement à l'enseignement biblique, pour l'aspersion ; pour les luthériens, il s'agissait de ne pas introduire de bouleversements trop importants dans la liturgie, tandis que l'argument des réformés reposait sur la correspondance entre l'aspersion d'eau sur les enfants et la purification par le sang sacrificiel dans l'Ancien Testament (REYMOND B., « Les rituels réformés du baptême », dans *Études théologiques et religieuses*, 70^e année, 1995/2, p. 221-223).

¹⁰⁰ BOUVET M.-B., *Protestantismes. Vocabulaire typologique*, Paris, 2017, p. 124-130.

¹⁰¹ REYMOND B., *op. cit.*, p. 212-214 ; « La Réforme et les fonts baptismaux », dans *Études théologiques et religieuses*, t. 89, 2014/1, p. 58-59.

Mard¹⁰², Glain, Marcinelle¹⁰³, Ohain¹⁰⁴, Pâturages) et accessible par des marches – on parle de « piscine baptismale » – dans les communautés évangéliques, de type baptistes ou charismatiques-pentecôtistes, plus soucieuses de se conformer au modèle néotestamentaire.



Fig. 16. Baptême par immersion dans le baptistère situé sous l’estrade et la chaire du temple de Glain (photo : église de Glain)

L’emplacement des fidèles

Face à ce mobilier et à ces équipements liturgiques, sont disposés des sièges, qui participent pleinement à l’architecture des lieux, comme en témoigne le soin pris par les architectes pour les dessiner : des bancs dans les édifices construits jusque dans l’entre-deux-guerres, fréquemment remplacés dans les bâtiments plus récents ou ayant subi une rénovation ou une reconstruction par des chaises, qui, par leur plus grande mobilité, offrent davantage d’options et de souplesse pour moduler l’espace ou l’adapter à différents usages, quoique la conservation de l’un ou l’autre banc d’origine, peut-être à titre de souvenir, ne soit pas rare.

¹⁰² Temples de l’AEPEB.

¹⁰³ Temple de l’AEPEB.

¹⁰⁴ Temple de l’APEB.

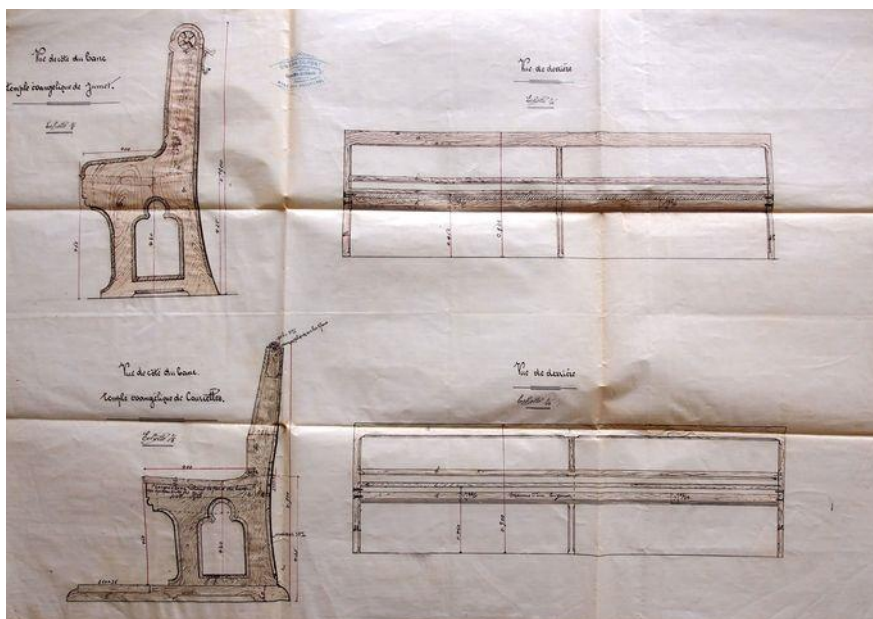


Fig. 17. Plan de bancs pour les temples de l'ÉCMB à Jumet et à Courcelles, dessinés par l'architecte Siméon Dupont, c. 1900 (ÉPUB, ÉCMB, n° 887)

L'introduction, au XVI^e siècle, de sièges dans les premiers temples protestants a entraîné une réduction de l'espace intérieur ainsi que de sa capacité d'accueil. Cet inconvénient a été compensé par l'aménagement de galeries sur le pourtour de la salle de culte qui ont permis d'augmenter le nombre de places assises¹⁰⁵. De nombreux temples de Wallonie disposent d'une tribune en bois soutenue par des piliers, aménagée, parfois en gradin, à l'arrière de la salle, face à la chaire ; des galeries à colonnades, plus spectaculaires, surplombant le parterre sur trois côtés ont, en outre, été construites dans ceux de Liège-Lambert le Bègue, de Verviers-Laoureux, de Liège-Marcellis ainsi que sur deux étages dans celui de Charleroi. Si cette architecture peut avoir été inspirée par le temple de Charenton à Paris, un des plus emblématiques construits en France en 1623, sous le régime de l'édit de Nantes et détruit après sa révocation¹⁰⁶, l'exploitation de la hauteur sous toiture constitue surtout une solution pragmatique « pour suppléer au manque de place résultant de l'augmentation des auditoires aux cultes »¹⁰⁷ en particulier dans les immeubles, aujourd'hui mitoyens, qui n'offrent pas de possibilité d'extension, tout en permettant aux personnes assises aux étages, soit face à la chaire, soit sur les côtés, de voir le pasteur et de l'entendre très aisément¹⁰⁸.

¹⁰⁵ REYMOND B., *La porte des cieux...*, p. 20.

¹⁰⁶ KRUMENACKER Y., *op. cit.* ; REYMOND B., « L'architecture réformée en France »..., p. 224 ; « Les styles architecturaux du protestantisme... », p. 516-518.

¹⁰⁷ Église protestante de Verviers-Laoureux, archives de la paroisse : RICHELLE H., *L'Église évangélique de Verviers (1849-1924). Notice historique présentée à la séance commémorative du 75^e anniversaire, le 9 novembre 1924*, Nessonvaux, 1925, p. 14.

¹⁰⁸ AGR, *SPF Justice. Service des cultes*. Série « paroisses protestantes », n° 73 (cote provisoire) : lettre du pasteur de l'église de Liège Arnold Rey à M. Grimonpont, Directeur de l'Administration des cultes du Ministère de la Justice, 18 novembre 1930) ; DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 274-278.



Fig. 18. La double galerie à colonnades du temple de l'ÉPUB à Charleroi (photo L. Druetz)

Au XIX^e siècle, les temples wallons, tous styles confondus, présentent un plan longitudinal avec une allée centrale processionnelle qui se situe dans l'alignement de la chaire et de la table de communion, les sièges étant disposés de part et d'autre de l'allée face à la chaire (fig. 11 et 18). Cette configuration est d'ailleurs privilégiée par Alphonse Van Impe, architecte, parmi d'autres projets, des temples d'Alost, de Chimay, de Renaix ainsi que d'une chapelle à l'aéroport de Zaventem¹⁰⁹, mais aussi par Marcel D. Mueller, qui la justifie par le souci d'éviter toute ressemblance avec une salle de conférence ou un auditoire¹¹⁰ ainsi que « ces sorties misérables à l'occasion des mariages lorsqu'il y a des couloirs latéraux [...] »¹¹¹. Elle s'écarte toutefois des exigences de la liturgie du culte réformé et ce n'est que dans les temples dont la construction ou la rénovation est récente que ce plan a été occasionnellement abandonné pour privilégier un déploiement des sièges autour de la chaire, en « quadrangle choral » (Fontaine-l'Évêque¹¹², Verviers-Hodimont – fig. 24 –) – délimité sur trois côtés par les sièges des fidèles entourant en carré un espace au centre duquel se trouvent la chaire et la table de communion –, en éventail ou en arc de cercle (Ans-Allieur, Huy), remplaçant le caractère cérémoniel, voire un certain retour à la sacralité de la prédication par celle de la communauté et permettant les échanges visuels et l'application d'une conception plus familiale et relationnelle du culte. Il faut toutefois remarquer que, d'une part tous les temples récents ou récemment rénovés n'ont pas opté pour cette disposition – difficile à concilier avec un plan longitudinal –, d'autre part

¹⁰⁹ Article « Critères pour une chapelle protestante », dans BOUDIN H. R., *Dictionnaire...*, n. p.

¹¹⁰ MUELLER M. D., « L'architecture des temples depuis la Réformation », dans *Bulletin de la Société royale d'Histoire du Protestantisme belge*, 3^e série, 5^e livraison, 1942, p. 224.

¹¹¹ ÉPUB, *op. cit.*, n° 2114 : lettre de l'architecte suisse Marcel D. Muller-Rosselet au président du synode Pierre Favre concernant l'architecture des temples, 5 janvier 1942.

¹¹² Temple de l'ÉPUB.

l'alignement frontal de l'assistance face au prédicateur et souvent à un chœur, qui lui dispensent un message, reste particulièrement privilégié par les nouvelles églises évangéliques, souvent de sensibilité charismatique ; la surélévation physique des intervenants et des musiciens, placés sur une estrade, qui constitue un « espace liturgique », n'est pas sans rappeler les salles de concert ni entraîner une certaine théâtralisation du culte, un retour à la primauté du visuel et une sacralisation du ministère de la parole, qu'il soit pastoral ou musical¹¹³.

La place de la musique

Le culte protestant ne se conçoit en effet pas sans musique, qui revêt elle aussi une très grande importance à travers le chant communautaire en langue vernaculaire, dont il convient de rappeler qu'il a été restitué à l'ensemble des fidèles, y compris aux femmes, par les réformateurs du XVI^e siècle après avoir été pendant plusieurs siècles réservé aux ecclésiastiques dans l'espace liturgique qui leur était dévolu : le chœur. La laïcisation de la musique d'Église désormais chantée dans la nef – qui participe elle aussi à l'application du sacerdoce universel – a nécessité son adaptation à des paroissiens pour la plupart sans connaissances musicales et illettrés, ce qui a entraîné une modification des textes et une simplification des mélodies et des rythmes afin d'en faciliter l'apprentissage. Cette nouvelle conception du chant ecclésial a donné lieu à une activité féconde de création hymnographique, moyennant des approches différentes et d'importantes variantes d'un courant de la Réforme, d'une région et d'une époque à l'autre. Son évolution ainsi que l'influence du piétisme allemand et surtout du Réveil protestant du XIX^e siècle, soucieux de rendre les cultes plus chaleureux, plus proches de la sensibilité des fidèles, mais aussi plus fervents et stimulants, se traduisent à travers un vaste répertoire qui s'étend du psautier de Genève aux compositions les plus récentes, dans lesquelles puisent les communautés en fonction de leur orientation, de leurs traditions, de leur culture interne, malgré l'immuabilité de grands « classiques » chantés universellement et dans différentes langues dans le monde protestant occidental¹¹⁴. Dans de nombreux temples, la pratique du chant communautaire est matériellement visible par la présence de tableaux d'affichage des cantiques à plaquettes amovibles accrochés au mur (fig. 27), près de la chaire et dont les numéros renvoient à des recueils individuels – différents d'un réseau ecclésial à l'autre – éventuellement avec partitions à quatre voix ; tombés quelque peu en désuétude et peu lisibles dans de grandes assemblées, ces tableaux, délaissés pour des moyens plus individuels – des feuillets distribués le dimanche – ou des écrans mobiles sur lesquels sont projetés les paroles des cantiques, ne sont conservés – le cas échéant – qu'à titre patrimonial.

De manière générale, les réformateurs se sont montrés réticents envers les orgues des chœurs en raison de leur caractère fastueux, onéreux et bruyant, en contradiction avec la simplicité des évangiles et difficilement compatibles avec le chant des fidèles ; Zwingli, Calvin et leurs émules, plus radicaux et exigeants dans leur transformation du culte que les théologiens luthériens, ont même opté pour le chant *a capella*. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir réapparaître les orgues dans les temples d'Allemagne et de Suisse, mais c'est surtout au XIX^e, en particulier dans la seconde moitié, qu'ils font leur retour pour soutenir le chant des fidèles, non sans qu'un lien puisse être établi avec la monumentalité des nouveaux lieux de culte construits surtout en style néo-gothique¹¹⁵ et le souci, déjà évoqué, de ressembler à une

¹¹³ DRUEZ L., « Les lieux de culte des nouvelles églises évangéliques... », p. 51 ; voir aussi REYMOND B., *L'architecture religieuse des protestants...*, p. 149-150 ; « La table de communion des réformés... », p. 505-506.

¹¹⁴ REYMOND B., *Le protestantisme et la musique. Musicalités de la Parole*, Genève, 2002, p. 36-120.

¹¹⁵ Aujourd'hui, il est devenu plus difficile d'établir une corrélation entre l'architecture et le style liturgique ou musical privilégié, même si l'on remarque généralement un attachement à une forme traditionnelle dans les

« église ». Dans plusieurs communautés, leur acquisition a constitué un objectif et justifié des sacrifices financiers. Ainsi, considérant comme une « nécessité indispensable de faire construire une orgue toute neuve » pour son premier temple, la paroisse d'Hodimont en a passé la commande dès 1820 auprès du facteur Daniel Schauten¹¹⁶ dont l'atelier se situait à Jüchen en Rhénanie et a engagé, conjointement avec les paroisses de Verviers, de Spa et d'Olne, un organiste rémunéré qui était aussi lecteur et chantre ; les travaux de réfection à effectuer alors dans le temple n'ont pas empêché de consentir à cette dépense¹¹⁷.

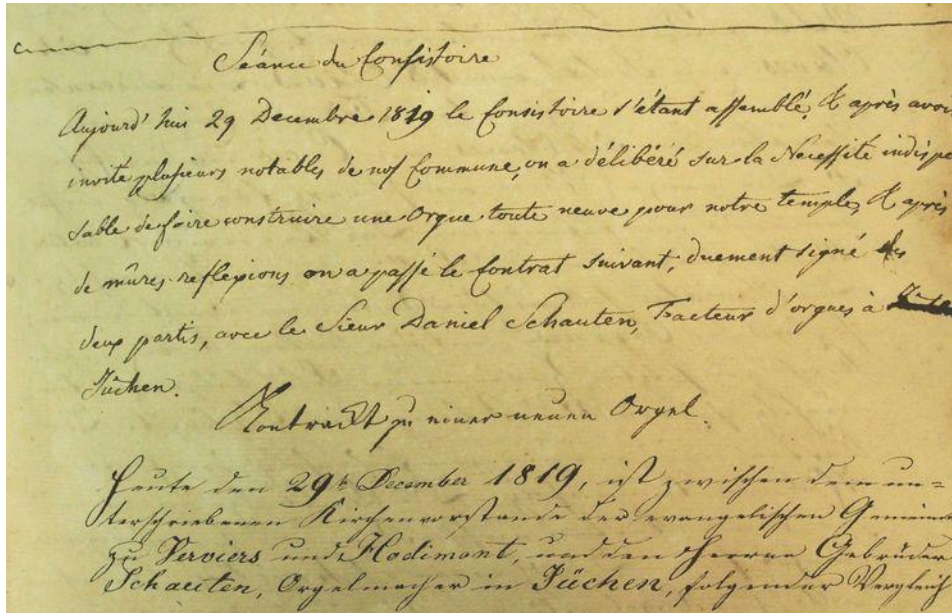


Fig. 19. Commande d'orgues par l'église d'Hodimont, 29 décembre 1819
(A.É.Liège, *Consistoire protestant d'Hodimont*, n° 1 : registre du consistoire, 1754-1845)

Plus de 150 ans plus tard, l'importance des orgues n'avait pas faibli dans cette paroisse, si bien que son troisième bâtiment de culte, construit entre 1983 et 1985, a été conçu en fonction du gabarit imposant de l'instrument – 5,75 mètres de haut, 4 mètres de long et 1,80 mètre de large¹¹⁸ (fig. 24) –, non plus celui de 1820, mais le second, réalisé pour l'ancienne église catholique Saint-Antoine vendue en 1882 par la fabrique à l'église consistoriale de Verviers et

temples les plus monumentaux, encore que ce prolongement, *a priori* cohérent, ne soit pas toujours conscient ou délibéré. Voir à ce sujet REYMOND B., « Architecture et liturgie : une brève reprise du problème », dans *Études théologiques et religieuses*, 70^e année, 1995/4, p. 575-579.

¹¹⁶ Archives de l'État à Liège (A.É.Liège), *Église protestante d'Hodimont* : Registre du consistoire, 1754-1845, non paginé : procès-verbal de la séance du consistoire du 29 décembre 1819 contenant une copie du contrat passé avec le facteur d'orgues.

¹¹⁷ A.É.Liège, *op. cit.* On peut lire notamment dans une lettre du consistoire d'Hodimont à la Direction classique à Maestricht du 4 août 1820 : « Les réparations urgentes à faire dans notre temple, qui se trouve en très mauvais état, nous forcent enfin à le remettre dans un état plus respectable qu'il n'a été jusqu'ici. Une orgue pour conduire le chant d'une commune qui n'a pas été exercée dès sa jeunesse comme dans les Eglises existantes depuis longtemps [sic] dans ce genre de musique nous a aussi paru indispensable. Nous avons donc d'un accord unanime fait marché avec un facteur d'orgues pour nous en procurer une. Mais comme nous n'avons point d'argent comptant en main, nous avons projeté [sic] de vendre une obligation de 4000 fl. Bbt Liège portant intérêts à 3 ½ p % . »

¹¹⁸ Église protestante de Verviers-Hodimont, archives de la paroisse : « Construction de l'église protestante de Verviers-Hodimont. Note d'accompagnement du dossier de demande d'autorisation de bâtir », rédigée par les architectes Albert Flament et Louise Flament-Boulanger, 30 septembre 1979.

d'Hodimont¹¹⁹. Dans la plupart des paroisses, toutefois, l'acquisition des orgues est retardée : à Jemappes¹²⁰, il faut attendre 1974, à Dour¹²¹ 1979, et à Cuesmes¹²² la même époque pour les voir apparaître.

À défaut de buffet imposant, généralement placé dans la galerie, au-dessus de l'entrée, comme aux temples de Charleroi, de Dour, de Liège-Lambert le Bègue, de Liège-Marcellis, de Pâturages, de Petit-Wasmes ou encore de Verviers-Laoureux, des orgues positifs ou électroniques, de plus petit format, accompagnent le chant des fidèles ; à Frameries, un tel instrument n'est acquis qu'en 1975, après la rénovation du temple¹²³.

Toutefois, leur absence, généralement pour raisons financières, a été comblée dans de nombreuses communautés dès le XIX^e siècle par l'usage, plus modeste, d'un harmonium, qui pouvait lui aussi faire l'objet de souscriptions¹²⁴. Bien que cet instrument soit tombé en désuétude, il est fréquent qu'il ait été conservé, dans la salle de culte proprement dite, dans la galerie ou dans une pièce annexe (Clabecq, Dour, Jumet, Taintignies), à titre de témoignage des prémices et de la croissance de la communauté au temps du Réveil et de souvenir nostalgique d'une page marquante de son histoire.

¹¹⁹ *Op. cit.* : « adjudication à la requête de la fabrique de l'église Saint-Antoine au profit de l'Église consistoriale de Verviers et Hodimont », 22 février 1882. En 1976, ce bâtiment, qui était devenu le deuxième temple, a été exproprié par l'État belge pour créer une autoroute urbaine, ce qui a nécessité la construction d'un nouveau temple, qui fut le troisième de la communauté protestante d'Hodimont (extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Verviers du 25 janvier 1982).

¹²⁰ Église protestante de Jemappes, archives de la paroisse : lettre de Jacques Lecocq au bourgmestre de Jemappes, [fin 1973].

¹²¹ Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, *Fonds de la CRMSF*, « Dour 2.1 » : lettre de D. Derech, membre correspondant au président de la CRMS, 3 avril 1979 ; voir aussi Archives de l'État à Mons (A.É.Mons), *Église protestante de Dour*, n° 182 : dossier relatif à l'acquisition d'un orgue à tuyau (1949, 1978-1981).

¹²² Église protestante de Cuesmes, archives de la paroisse : lettre de G. Delmotte, facteur d'orgues à Tournai, au pasteur J.-L. Stoquart, 26 novembre 1973.

¹²³ ÉPUB, *op. cit.*, n° 724 : « Historique de la paroisse protestante de Frameries (notes préparatoires) », texte dactylographié, [après 1979], p. 3.

¹²⁴ A.É.Mons, *op. cit.*, n° 254 : liste de souscription ouverte par l'Union chrétienne des jeunes Gens dans le but de recueillir les fonds nécessaires à l'achat d'un harmonium pour le temple de Dour, 1895.

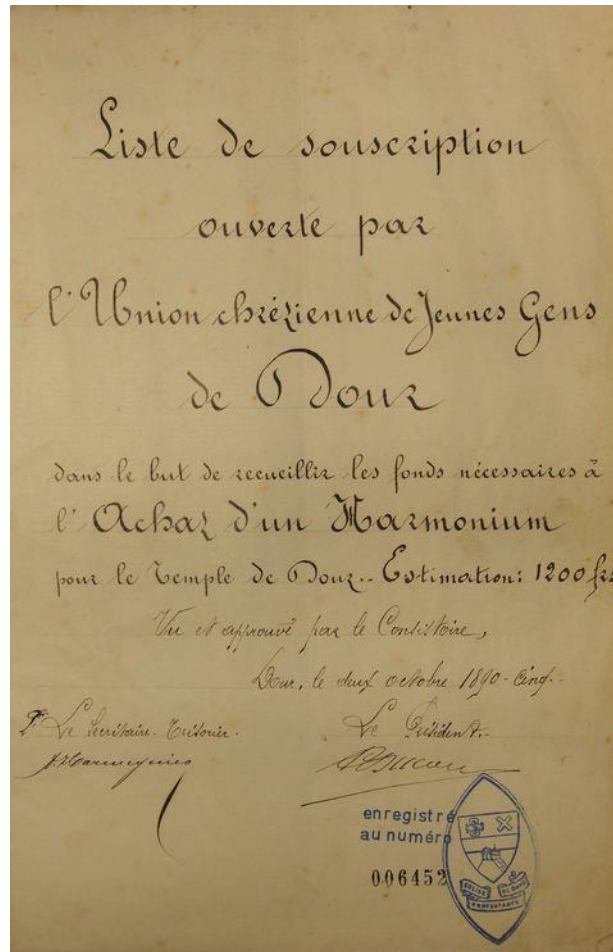


Fig. 20. Souscription pour l'achat d'un harmonium pour le temple de l'ÉPUB à Dour, 1895
(A.É.Mons, *Église protestante de Dour*, n° 254)

Si les orgues subsistent dans les paroisses réformées, plus traditionnelles en matière liturgique, parfois utilisés en alternance avec des instruments à cordes ou à vent ou avec un piano, ils sont aujourd'hui délaissés par les communautés d'orientation évangélique qui d'une part, peuvent y voir une réminiscence du catholicisme – dont elles se montrent les plus éloignées –, d'autre part, se soucient d'attirer un public plus jeune ; c'est ainsi que la plupart de ces dernières églises privilégient les instruments « profanes » sans restriction – y compris les percussions – déployés à l'avant de la salle de culte, qui de plus en plus souvent accompagnés d'un groupe de chanteurs – appelé parfois « groupe de louange » –, entraînent l'assistance dans le chant communautaire. L'intervention durant le culte d'une chorale, destinée quant à elle à être écoutée par les fidèles, est beaucoup plus rare et limitée généralement aux célébrations festives.



Fig. 21. Le piano à queue face à la table de communion et à la chaire dans le temple de Liège-Marcellis (photo L. Druetz)



Fig. 22. Le groupe de louange de l'église pentecôtiste italienne GénéACTIONS à La Louvière (photo C. Fanara)

Ainsi, l'articulation des éléments de mobilier – en particulier l'ensemble chaire-table-bancs – et l'organisation spatiale des temples protestants, en lien avec les fondements du culte que sont la prédication et l'écoute de la Parole, la célébration de la cène, le chant d'assemblée, sont révélatrices non seulement de l'orientation théologique, mais aussi d'une conception de la communauté, de la forme liturgique ainsi que des priorités, qui peuvent varier d'un courant à l'autre, mais aussi évoluer dans le temps ; on constate d'ailleurs que des changements doctrinaux ou ecclésiologiques se traduisent généralement par un nouvel agencement des lieux, une modification du dispositif baptismal utilisé ainsi que par des répercussions sur la musique du culte et l'emplacement des musiciens.

La lumière et le décor intérieur

Dans une architecture globalement caractérisée par une économie de moyens – imposée parfois par les faibles ressources financières dont disposaient les paroisses, mais aussi conformément à l'essence du culte réformé –, l'essentiel du travail conceptuel réside dans la gestion des volumes, des espaces de circulation, de l'acoustique – qui doit être favorable à une bonne diffusion et à une écoute distincte de la Parole, mais aussi à la prière orale et au chant¹²⁵ –, de la lumière souvent abondante, à travers les ouvertures sur l'extérieur, les fenêtres, les larges verrières ou même les coupoles zénithales dans la toiture comme à Liège-Lambert le Bègue¹²⁶ (fig.11). « L'église doit être un édifice simple et sobre où les fidèles sont regroupés autour du pasteur ; la lumière doit y être abondante et naturelle (aucun mystère dans le rite), pas de coins plus sombres si possible [...] », peut-on lire dans le projet de construction du dernier temple de Verviers-Hodimont. « Créer une liaison entre la nature et le lieu de culte », concevoir une salle « abondamment vitrée avec une vue sur un peu de verdure », « amener de la lumière dans le fond de l'église » grâce à un lanterneau font partie de la réflexion conjointe de ses concepteurs et de ses responsables¹²⁷, qui en cela se situent pleinement dans le prolongement des premiers architectes du protestantisme, pour qui la lumière était nécessaire à la lecture aisée de la Bible et au chant des psaumes, mais aussi parce que la clarté du jour convenait par définition au culte évangélique, par opposition à la pénombre des rites initiatiques¹²⁸.

Le lien entre la lumière et la végétation constitue d'ailleurs une des principales particularités du temple de Fontaine-l'Évêque depuis sa rénovation achevée en 2013, qui a été marquée par la création d'un foyer surmonté d'une verrière, au centre duquel s'élève un olivier presque cinq fois centenaire importé du Portugal, symbolisant quant à lui la pérennité des lieux.



Fig. 23. Le foyer du temple de l'ÉPUB à Fontaine-l'Évêque avec sa verrière et son olivier (photo B.-Z. Schümmer)

¹²⁵ REYMOND B., « Musique et architecture religieuse protestante », dans *Cahiers de l'Institut roman de Pastorale*, n° 32, décembre 1998, p. 28, 30-35 ; voir aussi *L'architecture religieuse des protestants...*, p. 220-222.

¹²⁶ Le même constat est fait en France pour les premiers temples du XIX^e siècle (REYMOND B., « Les temples protestants réformés aux XIX^e et XX^e siècles », p. 201-202).

¹²⁷ Église protestante de Verviers-Hodimont, *op. cit.* : « Construction de l'église protestante de Verviers-Hodimont. Note d'accompagnement... ».

¹²⁸ REYMOND B., « Pénombre, lumière et couleurs en architecture culturelle protestante », dans *Bulletin du Centre protestant d'Études*, juin 1993, 45^e année/n° 3, p. 1-7.



Fig. 24. L'imposant buffet d'orgues, le déploiement des sièges en quadrangle autour de la chaire et de la table de communion, la verrière extérieure et le petit vitrail abstrait du temple de Verviers-Hodimont (photo L. Druetz)

Dans des espaces où tant l'oreille que le regard se trouvent sollicités, audibilité et visibilité vont de pair, non pour créer des atmosphères, mais dans le souci d'optimiser la communication d'une communauté non seulement écoutante, mais aussi pleinement célébrante.

La sobriété intérieure et l'exclusion de tout décor envahissant ou susceptible de distraire l'attention des fidèles ne signifient pas une insensibilité à l'esthétique ni l'absence de recherche décorative. Loin de satisfaire seulement aux besoins organisationnels, les temples doivent en effet être beaux¹²⁹. Ainsi peut-on lire à propos de celui de Clabecq : « Notre temple se construit rapidement [...]. Nous comptons l'inaugurer vers la fin de l'année. Nous pourrions être fier [*sic*] de notre temple qui par sa beauté éclipse presque l'église catholique »¹³⁰ ; de celui de Cheratte, achevé en 1906, le pasteur Antoine Girard affirme : « [...] nous ne doutons pas qu'il puisse être non seulement coquet mais encore pratique et bien compris, un humble petit bijou... [...] »¹³¹. Une fois achevé le temple de Quaregnon, voici comment le pasteur de Boussu-Bois Richard-Samuel Junod décrivait son inauguration en 1896 : « Depuis longtemps on parlait de ce temple dans tout le Borinage, la rumeur disait qu'il dépassait en beauté tout ce qu'on connaissait à plusieurs lieues à la ronde, aussi en approchant les petites troupes se pressaient-elles, et puis... c'étaient des oh ! des oh ! d'admiration, devant l'édifice fièrement campé en face du pavé de la gare. Nous ne le décrivons pas à nos lecteurs ; qu'ils aillent eux-mêmes voir [...] toutes sortes de belles choses qui, en parlant aux yeux, font du bien au cœur »¹³².

Aussi, si les architectes ont souvent porté une attention particulière à la conception du mobilier, de telle sorte qu'on peut considérer certains temples comme des réalisations totales où rien n'est laissé au hasard, les matériaux intérieurs – bois, pierre, brique décorative, céramique, fonte, fer, béton, verre – utilisés pour les charpentes apparentes, les sols, les escaliers et garde-corps des galeries, les colonnes ou encore les portes sont soigneusement

¹²⁹ On ne peut toutefois exclure que l'esthétique des temples ait une fonction et une finalité utilitaires, qui mériteraient d'être étudiées pour la Belgique. PÉNEAU D., *op. cit.*, p. 131.

¹³⁰ ÉPUB, *op. cit.*, n° 562 : rapport du pasteur Émile Schilp de Clabecq, 11 octobre 1905.

¹³¹ ÉPUB, *op. cit.*, n° 556 : rapport intitulé « Un temple à Cheratte », par Antoine Richard, s.d.

¹³² ÉPUB, *op. cit.*, n° 1098 : JUNOD R.-S., « Inauguration du temple de Quaregnon », extrait du *Chrétien belge*, 1^{er} octobre 1896, texte dactylographié.

sélectionnés, comme en attestent les cahiers de charges ainsi que les pièces comptables conservés dans les archives paroissiales. Ce sont des matériaux simples, mais de qualité, avec une prédominance à peu près généralisée du bois, en raison probablement – outre ses performances acoustiques – de son caractère chaleureux qui confère à l'ensemble une atmosphère familiale.



Fig. 25. L'omniprésence du bois dans le temple de l'ÉPUB à Clabecq (photo L. Druetz)

La recherche esthétique ne s'est pas limitée à l'harmonie subtile du mobilier et des matériaux de construction ; outre les fréquentes inscriptions de versets bibliques, parfois calligraphiés, sur les murs intérieurs – qui ont surtout une valeur pédagogique – et la mise en valeur de la croix qui peut éventuellement être stylisée (Fontaine-l'Évêque, Malmedy)¹³³, on trouve des chapiteaux de colonnes décoratifs (Charleroi, Dour, Liège-Lambert le Bègue), des pièces de charpente et des pavements à motifs géométriques (Liège-Rédemption), des lustres (Dour) ou encore des balustrades de tribune travaillés de manière ornementale (Petit-Wasmes, Seraing-Centre).

Le XX^e siècle, en particulier, marque aussi une ouverture du protestantisme belge aux arts visuels, à travers le retour des fresques et même des vitraux. De part et d'autre de la chaire du temple de Petit-Wasmes, deux petites peintures murales symbolisent le pain et le vin de la cène. Plus remarquable, toutefois, est la représentation du « Christ enseignant » réalisée en 1940 par le peintre liégeois Fernand Steven¹³⁴ dans le transept du temple de Liège-Marcellis, qui manifeste la résurgence de l'art figuratif, mais c'est à Dour qu'on peut admirer la réalisation murale la plus spectaculaire, non dans la salle de culte proprement dite, mais dans une annexe

¹³³ Dépourvue de la représentation du Christ, la croix réformée est bien distincte du crucifix, marquant ainsi la foi en un Christ ressuscité et siégeant « à la droite de Dieu », en accord avec la conception réformée de la cène. REYMOND B., *L'architecture religieuse des protestants...*, p. 203-205.

¹³⁴ BRAEKMAN E. M., *Histoire de l'Église protestante de Liège*, 1993, p. 119. Le mur du croisillon droit du transept devait accueillir une fresque représentant une scène de la Réforme qui n'a jamais été exécutée.

située à l'arrière du bâtiment baptisée « salle Jean de Visme » – du nom du premier pasteur de la communauté – : une fresque de 20 mètres de long sur 2 mètres de haut, réalisée à la fin des années 1960 par des élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts de Mons, sous la direction d'Edmont Dubrunfaut, représente la « Multiplication des Pains et des Poissons »¹³⁵.

Si ces deux dernières œuvres démentent la réputation iconophobe des protestants et leur méfiance systématique envers les images, il faut rappeler que, de manière générale et moyennant des nuances dans leurs approches, les premiers artisans de la Réforme magistérielle n'ont prôné leur destruction, dans un mouvement de mise en ordre de la foi, du culte et de la société, que lorsqu'elles étaient sacralisées et faisaient l'objet d'une dévotion¹³⁶ ; ainsi, ils ne s'en sont généralement pris ni aux fresques ni aux vitraux, qui, sans véritable velléité de vandalisme, ont été recouvertes de badigeon blanc pour les premières ou supprimés pour les seconds dans les premières églises aménagées pour le culte réformé principalement en raison de la pénombre dans laquelle ces éléments décoratifs plongeaient ces édifices et les privaient de la lumière du jour. Par ailleurs, le refus de l'ostentation et le principe de sobriété et de modération prôné en particulier par Calvin, opposés à l'usage de luxes superflus, s'est développé dans un contexte plus général de polychromie déclinante à la Renaissance, non sans lien avec l'essor de l'imprimerie et la diffusion d'images en noir et blanc ; si la blancheur intérieure des premiers édifices de culte luthériens et réformés – qui, rappelons-le, n'étaient autres, pour la plupart, que des églises catholiques confisquées et épurées – relevait d'une absence de recherche esthétique, il n'est pas confirmé que les réformateurs aient été fondamentalement chromophobes¹³⁷. En Wallonie, bien que le blanc et ses nuances – que le contraste avec le bois et d'autres matériaux accentue encore – dominant l'intérieur de la plupart des temples construits au XIX^e et au début du XX^e siècle¹³⁸, la couleur n'y est pas formellement proscrite, comme en témoigne notamment le plafond peint en bleu et parsemé d'étoiles – symbolisant ainsi le ciel – de la petite niche dans laquelle est installée la chaire du temple de Rongy, achevé en 1888.

¹³⁵ A.É.Mons, *op. cit.*, n° 185.

¹³⁶ REYMOND B., *Le protestantisme et les images. Pour en finir avec quelques clichés*, Genève, 1999, p. 11-37. On peut donc parler d'un « iconoclasme sélectif », qui n'a pourtant pas empêché les débordements incontrôlés des iconoclastes radicaux.

¹³⁷ REYMOND B., *op. cit.*, p. 42-46. REYMOND B. *L'architecture religieuse des protestants...*, p. 173-175, 187-190. Les dessins et autres illustrations insérés dans les Bibles protestantes imprimées dès le XVI^e siècle et l'usage des images gravées à des fins de propagande en témoignent. Indifférent à l'esthétique, Luther attribuait à l'image, « servante de la théologie », une valeur seulement pédagogique et utilitaire. Voir aussi PÉNEAU D., *op. cit.*, p. 111-120 et 126-131 ; PASTOUREAU M., « La Réforme et la couleur », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 138, juillet-septembre 1992, p. 323-342.

¹³⁸ Même si, en 1905, Henri Anet recommandait, pour l'intérieur, un revêtement en briques émaillées ou en briques cuites au four, « plus chaud que les murs blanchis » (ÉPUB, *op. cit.*, n° 520).



Fig. 26. La fresque « La Multiplication des Pains et des Poissons » dans le temple de l'ÉPUB à Dour
(photo L. Druetz)



Fig. 27. Le décor peint au-dessus de la chaire centrée sans abat-voix et, à gauche de la chaire, le tableau d'affichage des cantiques à plaquettes amovibles dans le temple de l'ÉPUB à Rongy
(photo L. Druetz)

Dans les temples français et de Suisse romande¹³⁹ où la situation économique le permettait, les vitraux colorés ont fait leur retour, à la faveur du recours à l'éclairage artificiel, dès la fin du XIX^e siècle, tandis qu'en Wallonie, les verrières étaient jusqu'alors restées principalement de verre blanc. À l'une ou l'autre exception près¹⁴⁰, il faut ainsi attendre les années 1930 pour voir apparaître le verre coloré dans des temples méthodistes ; « aucune objection de mettre un peu de couleur dans le verre, si le supplément n'est pas trop élevé », écrivait le 22 juin 1933 l'architecte Herbert Stanley au pasteur de l'église de Ghlin¹⁴¹, qui lui répondait le 1^{er} juillet : « Je me suis rendu au vitrier, et suis parvenu à un magnifique résultat [...]. Il m'a suggéré le verre goutte [*sic*] d'eau dont je vous envoie un échantillon, il donne un merveilleux effet placé. Avec ces verres de 2 mm ½ d'épaisseur, nous pouvons avoir les tons jaune, vert, lilas, blanc et bleu foncé. Ces tons peuvent paraître vifs à l'échantillon mais placé [*sic*] ils sont très tendres. Nous pouvons avoir un petit motif dans le carreau central de la grande fenêtre et dans le chœur. Ces motifs doivent être très simples [...]. De cette façon, nous pouvons avoir des combinaisons des plus merveilleuses. Je me suis permis d'en chercher une, s'inspirant à la fois des lozanges [*sic*] qui seront réduits de moitié et des rectangles de la grande fenêtre, ainsi que des fenêtres romboïdes. Je trouve cet ensemble vraiment merveilleux. [...] Le rouge sera un verre uni, il n'existe pas dans ceux cités. [...] pour les motifs du chœur et ceux de la grande fenêtre, ils sont déjà [*sic*] compliqués, il serait bon pour ne pas augmenter la somme, de rester dans tout ce qu'il y a de simple. [...] nous pouvons obtenir avec ce verre quelque chose de très bien et qui enrichira la construction qui s'élève rapidement et si jolie »¹⁴². Deux jours plus tard, l'architecte suggérait au pasteur d'étudier sérieusement et à leur aise la décoration, plus particulièrement la couleur et les dessins des fenêtres¹⁴³.

C'est toutefois dans le temple, également méthodiste, de Liège-Rédemption, construit lui aussi par Herbert Stanley en 1930, qu'on trouve l'ensemble décoratif le plus riche avec, dans l'abside, trois vitraux représentant le serpent du jardin d'Eden enroulé autour de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, la croix et des motifs floraux ainsi qu'une évocation de la Jérusalem céleste avec un arbre chargé de fruits et des gerbes de blé, le tout accompagné du verset biblique « Le salaire du péché, c'est la mort, mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ », extrait de l'épître de Paul aux Romains (6,23) ; trois autres vitraux de la façade représentent l'allégorie de la justice et la colombe du Saint-Esprit, de part et d'autre d'une croix.

Tandis que dans le temple de l'ÉPUB à Tournai aménagé au début des années 1970, l'espace des fonts baptismaux se distingue par le recours à la décoration abstraite par deux vitraux très colorés représentant de manière stylisée la Loi et la Grâce¹⁴⁴, c'est tout un programme iconographique qui a été proposé en 1955 pour le temple de Pâturages, qui devait contenir une quinzaine de vitraux illustrant des scènes bibliques, principalement de la vie de Jésus, et des épisodes de la Réforme¹⁴⁵, dont il ne sera finalement retenu que la parabole du Bon Samaritain, les autres vitraux se limitant à un alignement de motifs géométriques. Par ailleurs, les temples,

¹³⁹ REYMOND B., *Temples de Suisse romande...*, p. 186-203 ; *Le protestantisme et les images...*, p. 77-81.

¹⁴⁰ Notamment le temple de Quaregnon, où des vitraux « aux couleurs chatoyantes » avaient été installés dès 1896 (ÉPUB, *op. cit.*, n° 1098), mais en ont disparu au cours d'une rénovation ou de l'incendie qui le ravagea en décembre 1972 (*Centenaire du Temple. 1896-1996*, publication anonyme, p. 28-29 et 40-41).

¹⁴¹ ÉPUB, *Conférence belge de l'Église méthodiste*, n° 312 : lettre d'Herbert Havill Stanley à Édouard Smet, 22 juin 1933.

¹⁴² *Op. cit.* : lettre d'Édouard Smet à Herbert Havill Stanley, 1^{er} juillet 1933.

¹⁴³ *Op. cit.* : lettre d'Herbert Havill Stanley à Édouard Smet, 3 juillet 1933.

¹⁴⁴ Église protestante de Tournai, archives de la paroisse : croquis des vitraux du baptistère dans le cadre de la restauration des maisons romanes, signés par l'architecte Fr. Stiphout de Bruxelles, [1971].

¹⁴⁵ Église protestante de Pâturages, archives de la paroisse : lettre du pasteur De Worm à l'architecte Ronval, 21 décembre 1955.

de construction récente, de Verviers-Hodimont (fig. 24) et de Malmédy ont opté pour des réalisations contemporaines abstraites¹⁴⁶.

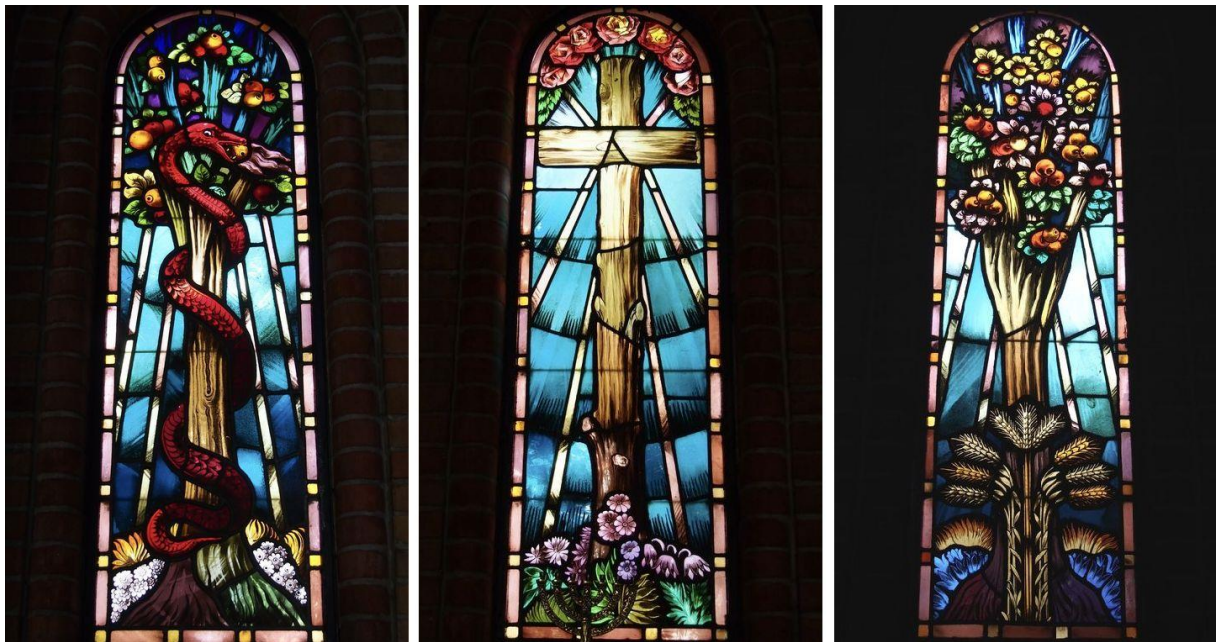


Fig. 28a, 28b et 28c. L'ensemble des trois vitraux de l'abside du temple de Liège-Rédemption (photo L. Druez)

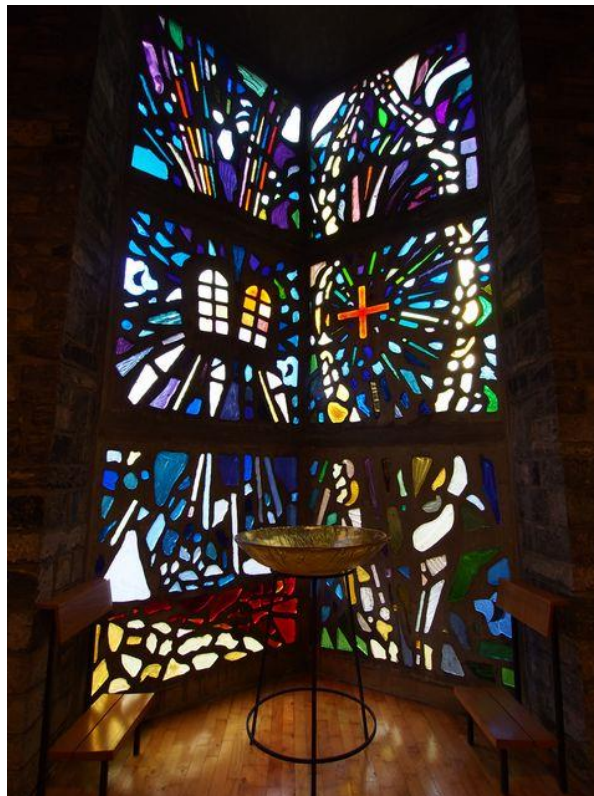


Fig. 29. Le double vitrail abstrait du temple de l'ÉPUB à Tournai (photo L. Druez)

¹⁴⁶ Les vitraux contemporains colorés, figuratifs ou abstraits, sont présents également dans des temples protestants français (COTIN J., « Architecture protestante des XX^e-XXI^e siècles : de l'indifférence à la création », dans *Foi & Vie. Revue de Culture protestante*, n° 1, mars 2015 : « Protestantisme et art contemporain », p. 40-43).

L'aménagement de lieux de vie

Les besoins fonctionnels auxquels répondent les temples protestants ne sont pas seulement d'ordre culturel. C'est ainsi que ces édifices sont également des lieux de vie à part entière, dont les manifestations varient beaucoup d'une paroisse à l'autre.

En l'absence d'autorité spirituelle humaine contraignante, la grande autonomie individuelle des paroisses dans leur fonctionnement et leur orientation, la désacralisation plus ou moins importante de la fonction pastorale et la responsabilisation corollaire des paroissiens – appelés à diverses tâches, y compris à la direction matérielle et spirituelle¹⁴⁷ –, ainsi que la dimension dynamique et motrice de la foi individuelle¹⁴⁸, sont des facteurs de créativité dans le développement de la vie paroissiale qui ne se limite pas au culte du dimanche, mais se caractérise au contraire par de multiples activités orientées à la fois vers l'enseignement biblique – qui ne se fait pas que du haut de la chaire –, l'épanouissement spirituel des fidèles, l'entretien de la cohésion du groupe et son ouverture sur la société, parfois dans une perspective missionnaire : catéchisme des enfants – appelé « école du dimanche » –, garderie pour les plus jeunes, études bibliques pour adultes, groupes de prière, encadrement des jeunes et des séniors, repas communautaires, aide sociale envers les plus démunis, campagnes d'évangélisation constituent les activités courantes de toute paroisse protestante, auxquelles peuvent s'ajouter les répétitions d'une éventuelle chorale ou d'une troupe de théâtre, les actions de lutte contre l'alcoolisme, des rencontres interconvictionnelles ou encore le soutien à des œuvres variées (écoles, camps de vacances, cercles estudiantins, maisons de repos, médias ou encore organismes humanitaires)¹⁴⁹.

Ces multiples activités, tributaires toutefois du degré de vitalité de la communauté locale et de ses ressources, expliquent l'existence d'annexes à usages multiples : salles de classe, de réunions, de fêtes – parfois avec une estrade ou une scène de théâtre équipées éventuellement d'installations techniques performantes ou même de loges –, salle de projection de cinéma, cuisines, douches, jardins et potagers paroissiaux ou sociaux, et parce qu'aucun espace n'est sacré ni figé, celui où se déroule le culte peut être transformé en salle à manger¹⁵⁰. Ce sont donc de véritables ensembles paroissiaux que l'on est amené à découvrir¹⁵¹ et qui peuvent aussi comprendre un éventuel presbytère, le logement du concierge, des appartements complémentaires – transformant ainsi le temple en un immeuble de rapport – ou mêmes des garages donnés en location, certaines paroisses n'hésitant pas à se constituer un portefeuille immobilier dont elles tirent des revenus.

On constate ainsi une grande liberté dans la gestion et l'utilisation du bâtiment de culte, qui témoigne d'un pragmatisme et d'un rapport décomplexé aux réalités matérielles, comme en attestent les archives souvent abondantes relatives à l'administration séculière produites par les paroisses, en particulier les dossiers de bâtiments et les procès-verbaux de réunions de ses différents organes de direction, qui permettent de suivre l'évolution des temples.

¹⁴⁷ Il est question d'un « bénévolat laïc engagé » dans *Histoire de l'Église protestante de Rixensart (II)*, par Jean-François Sarrazin, texte dactylographié, p. 6.

¹⁴⁸ Voir à ce sujet DRUEZ L. et MAQUET J., *op. cit.*, p. 88-91.

¹⁴⁹ B. Reymond évoque des « églises multi-services », qui sont à la fois des lieux de culte, d'accueil, de rencontre, d'entraide et d'épanouissement (« Les styles architecturaux du protestantisme... », p. 535).

¹⁵⁰ D. Péneau évoque un déplacement du sacré vers le profane et une « globalisation du temporel et du spirituel » (*op. cit.*, p. 124-125).

¹⁵¹ Cette particularité, qui est loin d'être spécifiquement belge, est liée à une approche globale de l'être humain et à la prise en considération de l'ensemble de ses besoins. REYMOND B., « L'architecture religieuse et le défi urbain »..., p. 290.

Conclusion

Les édifices de culte protestants de Wallonie – surtout les plus anciens – symbolisent la persévérance d’une minorité religieuse au milieu d’un environnement confessionnel jadis hostile, la continuité de sa foi, mais aussi la réussite d’une harmonie œcuménique.

Si leur construction est généralement l’affaire de toute une communauté qui, non seulement pose un acte symbolique, mais y trouve aussi un projet fédérateur, dans lequel chacun s’investit spirituellement, financièrement et même manuellement, il peut en être de même de leur transformation ou de leur rénovation, lorsqu’elles interviennent, comme ce fut le cas à Fontaine-l’Évêque ou encore à Spa.

Toutefois, ces bâtiments sont également fragiles et partagent les vicissitudes de la société – conflits armés, dégâts miniers ou dommages provoqués par des catastrophes naturelles – ou peuvent même faire l’objet d’expropriations publiques, à l’instar de toute habitation privée. Mais surtout, le rapport qu’entretiennent les paroissiens et les pasteurs à leur temple est complexe et relève tantôt de l’attachement sentimental à des souvenirs personnels et à des racines et des événements familiaux – le temple renforçant souvent le lien entre les générations –, tantôt, lorsqu’il ne répond plus aux besoins de la communauté, de l’utilitarisme envers un outil considéré comme remplaçable, que la conscience de sa valeur patrimoniale – généralement liée à son ancienneté et à sa monumentalité et d’autant plus lorsque le bâtiment est classé comme monument historique¹⁵² – ou l’impact de la communauté dans son quartier ne suffisent toujours à contrebalancer¹⁵³.

Or, lieux de conservation d’archives, les temples protestants sont également les gardiens d’un patrimoine écrit souvent très riche sans lequel aucune étude scientifique ne pourrait en être réalisée¹⁵⁴.

Aussi, l’évolution du protestantisme belge, composé majoritairement de communautés multiculturelles et multiethniques, mais aussi plus homogènes lorsqu’elles sont directement issues des vagues migratoires méridionales ou asiatiques et constituent des groupements ethniques, à l’identité confessionnelle et à l’ancrage historique et territorial moins marqués, pose-t-elle un défi supplémentaire pour l’avenir de ses édifices¹⁵⁵.

Lieux de culte, de vie et de mémoire matérielle d’un culte fondamentalement immatériel – car célébré d’abord « en esprit et en vérité » –, les temples protestants offrent une ouverture particulièrement précieuse sur l’histoire, la spiritualité, la sociologie, les réseaux, la culture d’une minorité religieuse discrète, mais aujourd’hui en pleine croissance et au développement mondial par sa branche évangélique. Par leur grande diversité, malgré l’observation de constantes, ils reflètent la pluralité des protestantismes. Perméables à de possibles influences,

¹⁵² C’est le cas des temples de l’ÉPUB de Dour et de Charleroi, classés respectivement par les arrêtés royaux des 21 janvier 1977 et 1^{er} mars 1990 (Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF, *op. cit.*, « Dour 2.1 » et « Charleroi 1.6 »).

¹⁵³ Ainsi, tandis que le temple de Spa (1877) qui présente la particularité architecturale d’intégrer dans sa façade une rosace – quasi unique en Europe – à double plan, dont l’un pivote autour de son axe, composée de rayons en verre sablé décorés d’étoiles, a fait l’objet d’une rénovation intégrale et particulièrement soignée achevée en 2018, celui d’Amay (1911), qui présentait des défauts de stabilité, a été vendu la même année pour être transformé en maison d’habitation, la communauté protestante ayant déménagé dans l’ancien lieu de rassemblement des Témoins de Jéhovah.

¹⁵⁴ DRUEZ L., « Les archives des communautés et des œuvres protestantes : la mémoire d’une minorité en Belgique, entre apologétique et histoire », dans *Actes du IX^e Congrès de l’Association des Cercles francophones d’Histoire et d’Archéologie de Belgique et du LV^e Congrès de la Fédération des Cercles d’Archéologie et d’Histoire de Belgique (Liège, 23-26 août 2012)*, t. II, vol. 2, Liège, 2017, p. 266-267 ; « Le patrimoine du protestantisme belge. La mémoire d’une minorité discrète, mais vivante », dans *Science Connection*, n° 56, avril-juin 2018, p. 29.

¹⁵⁵ DRUEZ L., « Les lieux de culte des nouvelles églises évangéliques... », p. 52.

ils illustrent aussi la flexibilité institutionnelle et l'adaptabilité aux évolutions d'un christianisme alternatif et sont ainsi révélateurs de son rapport particulier à l'espace, au temps, au réel, à la société, et par conséquent, de toute son identité, dont ils sont par excellence les réceptacles.



Fig. 30. La rosace à double plan de la façade du temple de l'ÉPUB à Spa, durant son exposition dans la salle de culte après sa restauration en 2018 (photo L. Druez)

L'auteur

Laurence Druez est historienne, chercheuse au Département des Sciences historiques de l'Université de Liège et chef de travaux aux Archives de l'État en Belgique. Ses travaux portent notamment sur la Réforme protestante, son historiographie et le protestantisme jusqu'à aujourd'hui.

Résumé (en maximum 500 signes)

Issue de courants variés, caractérisée par son importante fragmentation et sa grande discrétion, la minorité protestante belge, présente sans véritable discontinuité depuis le XVI^e siècle, est difficile à cerner. Privée de lieu fédérateur et, de manière générale, de tradition, de culture ou d'élite qui auraient marqué la société, elle est principalement visible en Wallonie, à partir du deuxième quart du XIX^e siècle, à travers ses édifices de culte qui témoignent de son enracinement et de sa croissance et, par leur diversité, leurs multiples facettes et leur évolution, en révèlent l'identité dans toute sa complexité. C'est ce que, s'appuyant sur des enquêtes de terrain et sur des sources écrites parfois menacées de disparition, cet article met en évidence.

Summary (en maximum 500 signes)

Springing up from diverse origins, the Belgian Protestant minority is both discrete and highly fragmented. Present in the region without interruption since the 16th century, the movement is difficult to define. There is, for example, no commonly recognised high place, and no tradition, culture or elite capable of leaving its mark on society. Since the second quarter of the 19th century, the phenomenon has been chiefly visible in Wallonia, through its places of worship which bear witness to its roots and growth. By their diversity, their many facets and their evolution, these church buildings reveal the identity of Belgian Protestantism in all its complexity. The present article seeks to highlight this, by drawing on field studies and primary sources, some of which are in danger of extinction.